JANVIER 2009 À AOÛT 2015

LIVRE DES MINUTES BAIE-SAINTE-CATHERINE

LIVRE IV





## MUNICIPALITÉ DE BAIE-SAINTE-CATHERINE

## **MÉMORANDUM**

Voici le LIVRE IV des minutes municipales de Baie-Sainte-Catherine – autrefois nommée Saint-Firmin – de janvier 2009 à août 2015 (page 1771 à 1870). La reproduction du livre est en sept (7) parties. Plusieurs pages numérotées sont manquantes. Les séquences touchées sont les pages 1505 à 1520, les pages 2041 et 2042, les pages 2045 à 2080 et les pages 2147 et 2148.

Avril 2018.

Monsieur Stephane Chagnon, M.A.P. Directeur-général / secrétaire-trésorier

Édifice municipal Albert-Boulianne

308, rue Leclerc, Baie-Sainte-Catherine, GOT 1A0

www.baiestecatherine.com













# 13011-12

N° de résolution

Il est proposé par Monsieur Guillaume Poitras de demander à Monsieur Martin Ouellet de venir vérifier l'électricité au Centre des Loisirs.

## 2. <u>Période de questions</u>

À la demande d'une citoyenne, Monsieur Guillaume Poitras nous parle de la situation actuelle concernant l'eau potable.

## Résolution # 13111-12

Considérant que plusieurs personnes utilisent les médias sociaux dans notre municipalité;

Il est proposé par Madame Valérie Savard et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine adhère à Facebook afin de publier les diverses annonces de la Municipalité.

## Résolution # 13211-12

MQT

Il est proposé par Monsieur Yvan Poitras de demander au Ministère des Transports de vérifier les accotements dans le secteur de la Rivière-aux-Canard car, on remarque un affaissement de la chaussée.

## Levée de la séance

#### Résolution # 13311-12

Il est proposé par Madame Valérie Savard de lever la séance à 8 h 10.

Albert Boulianne

Maire

Brigitte Boulianne
Directrice générale



Municipalité de Baie-Ste-Catherine Charlevoix

3 décembre 2012 Réunion ordinaire du conseil municipal tenue au gymnase de l'École Saint-Firmin à 19 h 00.

Sont présents: Madame Valérie Savard, Monsieur Jean-Paul Boulianne, Madame Diane Perron, Monsieur Guillaume Poitras, Monsieur Yvan Poitras sous la présidence de Monsieur Albert Boulianne, maire. Madame Brigitte Boulianne, directrice générale assiste également à la réunion.

## TOUS FORMANT QUORUM

En début de réunion, monsieur le Maire invite les gens présents à prendre le vin de l'amitié à la fin de la séance afin de souligner la fin de l'année.

- 1. Prière
- 2. Adoption de l'ordre du jour

#### Résolution # 13412-12

Il est proposé par Madame Valérie Savard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

3. Adoption du procès-verbal du 5 novembre 2012

## Resolution # 13512-12

Il est proposé par Madame Diane Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal tel que présenté.

## 4. Comptes à payer

## Resolution # 13612-12

Desjardins sécurité financière	assurance	210.13
Benoît Coté. Comptable	assistance comptable	730.09
Dicom express	envois	138.54
Formules d'affaires CCL	enveloppes	143.34
Service Info-Comm	déplacement fibre	636.96
Maxxam analytique	analyse	67.84
Ville de La Malbaie	entente urbanisme	1125.18
Laboratoire Canalisation LCS	recherches fuites	1233.11
MRC de Charlevoix-Est	quote-part ordures	16512.50
Excavation Pascal Lavoie	travaux fuites	893.93
Réal Huot inc	pièces aqueduc	124.36
Hydro Québec	pose génératrice	1346.43
Morneau & Tremblay excavation	travaux réparations	339.18
Optimum	produits nettoyants	111.81
Pièces d'autos Deschênes	fournitures	214.18
	Notre-Dame de	
Terrassement et Pavage S.L.	l'Espace	15537-10
	Règl. # 120 aide cons.	4500.00
Guillaume Poitras	Dom	1500.00
Richard Gaudreault	frais déplacement	390.00
PG Solution	formation	143.72

Dépenses incompressibles



Salaires élus, employés, retenues		6408.58
Hydro-Québec	école	235.47
•	cartouches + frais	
Visa	postes	269.38
Telus	cell	33.81
Hydro-Québec	école	962,17
Bell	bureau	79.95
Hydro-Québec	Place de l'Alliance	32.31
Bell	Loisirs	100.8
Hydro-Québec	éclairage	227.36

Il est proposé par Monsieur Jean-Paul Boulianne et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer les comptes tel que présentés au montant de 49 748.23\$ et dont les chèques portent les numéros 252783 à 252795 inclusivement.

Je, soussignée, Brigitte Boulianne, certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour payer lesdites dépenses.

## Correspondance

- 5.1 MTQ
- 5.2 Service pour hommes impulsifs et colériques
- 5.3 MRC de Charlevoix-Est
- 5.4 Prix hommage bénévolat-Québec 2013

#### Calendrier des séances 2013

## Résolution # 13712-12

Considérant que l'article 148 du *Code municipal du Québec prévoit* que le conseil prévoit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Guillaume Poitras et résolu à l'unanimité

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2013.

Ces séances se tiendront le lundi et débuteront à 19 h :

14	janvier	8	juillet
4	février	5	août
4	mars	9	septembre
8	avril	7	octobre
6	mai	12	novembre
3	juin	2	décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

Nomination de deux membres du conseil et d'un membre de la communauté au sein du comité concernant le projet de regroupement.

#### Résolution # 13812-12

Considérant qu'une étude concernant un regroupement entre la municipalité de Tadoussac et celle de Baie-Ste-Catherine est présentement en cours;



Considérant qu'il serait important de former un comité de travail auquel ferait partie des membres des municipalités concernées notamment 2 membres des conseils municipaux respectifs, un membre de la communauté de chaque municipalité ainsi que les deux directrices générales en poste afin de déterminer les réalités et les besoins de ces deux entités;

Considérant que le rôle du comité de travail sera de déterminer les besoins des municipalités respectives et de transmettre l'information le plus justement possible afin d'être le plus transparent possible auprès de la population et de représenter les intérêts de nos concitoyens respectifs.

En conséquence, il est proposé par Monsieur Guillaume et résolu à l'unanimité de nommer Monsieur Yvan Poitras;

Il est proposé par Madame Diane Perron et résolu à l'unanimité de nommer Monsieur Guillaume Poitras au sein de ce comité de travail. Messieurs Poitras acceptent.

Il restera à déterminer la nomination du membre de la communauté à la prochaine réunion.

8. <u>Varia</u>

8.1 Nomination CCU

Resolution # 13912-12

Considérant que selon l'article 8 du règlement numéro 55 de la Municipalité de Baie-Ste-Catherine, le mandat des membres du Comité consultatif en urbanisme est renouvelable aux 2 ans pour les chiffres impairs et d'un an pour le chiffre pair;

Considérant que les sièges 1 et 2 sont réservés à des membres de la communauté et que le siège 2 est réservé à un membre du conseil ;

Considérant qu'à l'adoption de la résolution de la réunion du 5 décembre 2011, sur la nomination des membres, il y a eu erreur;

En conséquence, en vertu de l'article 7 qui stipule que les deux membres de la communauté ont les sièges 1 et 2 et que le conseiller municipal a le siège # 3 et qu'en vertu de l'article 8 du règlement numéro 55 de la Municipalité de Baie-Ste-Catherine, le mandat des membres est renouvelable au 2 ans pour les chiffres impairs et de un an pour le chiffre pair;

Il est proposé par Madame Diane Perron et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer Monsieur Albert Dallaire au siège # 1 pour un mandat de deux ans, Monsieur Richard Gaudreault au siège # 2 pour un mandat d'un an et Monsieur Guillaume Poitras au siège # 3 pour un mandat de deux ans.

8.2 MTQ

Resolution # 14012-12

Considérant la réponse négative du Ministère des Transports en ce qui concerne la traverse piétonnière;



En conséquence, Monsieur Yvan Poitras propose de vérifier l'étude réalisé concernant la traverse piétonnière faite au quai des croisières aux baleines.

#### 8.3 Remerciement

#### Résolution # 14112-12

Il est proposé par Monsieur Guillaume Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers de faire parvenir une lettre de remerciement à Monsieur Mario Asselin pour son excellent travail ainsi que le temps bénévole donne à la municipalité.

## 8.4 Bureau de poste

Monsieur Yvan Poitras souligne qu'il faudrait ajuster l'horaire de l'ouverture des casiers postaux en dehors des heures normales de bureau.

#### 8.5 Dossier Gaston Therrien

#### Résolution # 14212-12

Considérant la lettre reçue de Monsieur Gaston Therrien dont lecture a été faite lors de la réunion;

En conséquence, Monsieur Yvan Poitras propose de passer sous silence le fait que son garage soit dérogatoire. La proposition passe par la négative 4 contres 2.

Il est proposé par Monsieur Guillaume Poitras que lorsque Monsieur Therrien fera sa demande de dérogation mineure, le conseil municipal s'engage à accepter cette dernière. La proposition passe par la positive 4 pour et 2 contres.

## Période de questions

Monsieur Gilbert Dufour félicite Monsieur Jean-Paul Boulianne comme bénévole à l'église.

#### 11. Levée de la séance

#### Résolution # 14312-12

0.

Il est proposé par Madame Valérie Savard de lever la séance à 8 h 09.

Moi, Albert Boulianne, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Albert Boulianne Maire Brigitte Boulianne
Directrice générale



Municipalité de Baie-Ste-Catherine Charlevoix

18 décembre 2012 Réunion extraordinaire du conseil municipal tenue au gymnase de l'École Saint-Firmin à 13 h 30.

Sont présents: Madame Valérie Savard, Monsieur Jean-Paul Boulianne, Monsieur Guillaume Poitras sous la présidence de Madame Diane Perron, pro-maire, Madame Brigitte Boulianne, directrice générale assiste également à la réunion

Absent : Monsieur Albert Boulianne Monsieur André Boulianne Monsieur Yvan Poitras

## **TOUS FORMANT QUORUM**

- 1. Ouverture de la réunion
- 2. Adoption de l'ordre du jour

#### Resolution # 14412-12

Il est proposé par Madame Valérie Savard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

3. Présentation des prévisions budgétaires Règlement numéro 139-12

Ayant pour objet d'établir les Prévisions budgétaires de l'année financière 2013 et de fixer les taux de taxe foncière et la tarification pour les services d'aqueduc et égouts et d'ordures.

ATTENDU qu'en vertu de l'article 954 du Code municipal du Québec, le Conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU qu'en vertu des articles 263 et 266 de la Loi sur la fiscalité municipale, le Ministère des Affaires municipales a adopté un règlement permettant le paiement des taxes foncières en quatre (4) versements dont le second ne peut être exigé avant le 01 juillet;

ATTENDU que le Conseil municipal de Baie-Ste-Catherine a pris connaissance des prévisions des dépenses qu'il juge essentiel au maintien des services municipaux;

ATTENDU qu'un avis de motion de ce présent budget a été donné à la séance 5 novembre 2012 par Monsieur Jean-Paul Boulianne.



#### Résolution # 14512-12

N° de résolution

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Guillaume Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers que le règlement 139-12 soit adopté et que le Conseil ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit:

# ARTICLE 1 DÉPENSES

Le Conseil est autorisé à faire les dépenses suivantes pour l'année financière 2013 et à approprier les sommes nécessaires, à savoir:

TOTAL DES DÉPENSES	450 870 \$
Service de la dette	18 196 \$
Loisirs et culture	8 283 \$
Urbanisme et mise en valeur du territoire	25 024 \$
Hygiène du milieu	116 761 \$
Transport	41 923 \$
Sécurité publique	83 187 \$
Administration générale	157 496 \$

## ARTICLE 2 RECETTES

Pour payer les dépenses mentionnées ci-dessus, le Conseil prévoit les recettes suivantes:

Taxe générales	226 530 \$
Aqueduc & Égouts	46 765 \$
Matières résiduelles	50 563 \$
Valorisation	10 660 \$
Taxes spéciales	8 340 \$
Tenant lieu de taxes	18 982 \$
Transfert	54 400 \$
Revenus divers	34 630 \$

TOTAL DES RECETTES:

450 870 \$

#### ARTICLE 3 TAUX DE TAXES

Ce conseil décrète l'imposition d'un taux de base applicable à la catégorie résidentielle et différents taux particuliers pour chacune des catégories décrites ci-dessous, lesquels taux ne sauraient être inférieurs au taux de base. S'ajoutent au taux de base et/ou aux taux particuliers, les tarifs de compensation applicables à chacune des catégories pour les différents services offerts par la Municipalité pour l'année 2013, à savoir :

## 3.1 Taux de base applicable à la catégorie résidentielle

Un taux de base de 1,70 \$ du cent dollars (100 \$) d'évaluation est imposé sur tout immeuble ou partie d'immeuble résidentiel et sur tous les terrains vagues non desservis. Cette taxe constitue la taxe résiduelle.



## Taux particulier applicable sur les immeubles non résidentiels

Un taux de 2.07 \$\\$ du cent dollars (100 \$) d'évaluation est imposé sur tout immeuble ou partie d'immeuble inscrit à l'annexe du rôle d'évaluation à titre d'immeuble non résidentiel.

## 3.3 Taux particulier applicable sur les immeubles industriels

Un taux de 2.07 \$ du cent dollars (100 \$) d'évaluation est imposé sur tout immeuble ou partie d'immeuble inscrit à l'annexe du rôle d'évaluation à titre d'immeuble industriel et/ou commercial

## ARTICLE 4 TAXATION AQUEDUC ET ÉGOUTS

1-Dépanneur

Pour l'année financière 2013, les tarifs de compensation d'aqueduc et d'égouts sont fixés de la façon suivante:

Usagers résidentiels 330.00 \$ par unité de logement 75.00 \$
Usagers commerciaux

1 Department	<b></b>
2-Boulangerie	255.00 \$
3-Boutique	255.00\$
4-Casse-croûte, restaurants, cafés, bars, salle à manger, etc. plus 5.00 \$ par place de restauration	250.00 \$
5- Auberges, hôtels, motels, maisons de chambres, B & B, etc. plus 10.00 \$ par unité pouvant être louée au public	
6- Auberges, hôtels, motels, maisons de chambres, B & B, etc. avec service de restauration (autre que déjeuners : plus 15.00 \$ par unité pouvant être louée au public	B&B)
7-Garage	255.00\$
8-Camping	255.00\$
plus 7.50 \$ par emplacement	
9-Salon de coiffure	255.00 \$
10-Épicerie	255.00 \$
11-École	255.00\$
12- Centre communautaire	255.00 \$

255.00\$

255.00 \$

#### ARTICLE 5 TAXATION ORDURE CUEILLETTE ET ENFOUISSEMENT

13- Place d'affaires, bureaux administratifs

Pour l'année financière 2013, les tarifs pour la taxe d'ordures sont fixés selon le tableau de la quote-part 2013 de la Municipalité régional de comté de Charlevoix-Est qui est à l'annexe A.

# ARTICLE 6 TAXATION VALORISATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Pour l'année financière 2013 les tarifs pour sont fixés selon le tableau de la quote-part 2013 de la Municipalité régionale de comté de Charlevoix-Est qui est à l'annexe B.



## TAXE SPÉCIALE

Pour l'année financière 2013, les tarifs pour la taxe spéciale sont fixés de la façon suivante:

N° de résolution

60.00 of par propriétaire du 159 route de la Grande-Alliance au 643 route de la Grande-Alliance 138, incluant la rue Leclerc.

## ARTICLE 8 DÉFINITIONS

Nouvelle catégorie : toute nouvelle catégorie d'immeuble non prévue par le présent règlement pourra se voir appliquer un tarif pour le montant des taxes par résolution du conseil municipal.

## ARTICLE 9 ÉTABLISSEMENT MIXTE

Lorsqu'une probriété est employée pour diverses catégories de commerces par la même entité commerciale, le tarif applicable est, celui de base plus les options applicables (ex : chambre + place de restauration ou résidence + commerce).

## ARTICLE 10 PAIEMENT PAR VERSEMENT

Le Conseil décrète que la taxe foncière sera payable en trois versements, le premier étant dû trente (30) jours après l'envoi du compte de taxes, représentant 25 % du montant total, le second versement, le 1<sup>er</sup> juin représentant 25 % et le troisième versement, le 1<sup>er</sup> septembre, représentant 25 % et le dernier versement le 1<sup>er</sup> décembre, représentant 25 %. Pour bénéficier de ce droit, le débiteur doit recevoir un compte de taxes excédant 300.00 \$ pour chaque unité d'évaluation. Il est de plus décrété que les taxes de services soient incluses dans le calcul de l'application du paiement par quatre (4) versements.

Tout contribuable qui ne paierait pas son second versement à terme perdrait le privilège du troisième et du quatrième versement. Le solde de ses taxes serait alors exigible immédiatement et en totalité.

## ARTICLE 11 INTÉRETS

Le taux d'intérêt sur les taxes impayées et les comptes en souffrance sera de quinze pour cent (15 %) annuellement (soit 1.25 % mensuellement) et devient exigible à l'échéance de chacun des comptes de taxes. L'intérêt est calculé quotidiennement.

#### ARTICLE 12 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi le 1 janvier 2013.

a cane person

Diane Perron Pro-maire Brigitte Boulianne

Brigitte Boulianne Directrice générale

Avis de motion

Adoption du règlement

Promulgation

Entrée en vigueur du règlement

3 décembre 2012

18 décembre 2012

19 décembre 2012

1 janvier 2013



## ANNEXE A

## ORDURES, CUEILLETTES ET ENFOUISSEMENT

U\$AGERS ORDINAIRES	195.00 \$
USAGERS SAISONNIERS	195.00 \$
RESTAURANTS / PLACE D'AFFAIRES	450.00 \$
RESTAURANTS / # PLACE	15.00 \$
POURVOIRIES / GÎTE / HÔTEL AVEC SALLE À MANGER	339.00 \$
# UNITÉ DE LOCATION	28.00 \$
AUTRES COMMERCES	450.00 \$

## ANNEXE B

# VALORISATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

USAGERS ORDINAIRES	40.49 \$
U\$AGERS SAISONNIERS	26.32 \$
RESTAURANTS / PLACE D'AFFAIRE	S 97.16\$
COMMERCES/ PLACE D'AFFAIRES	161.93 \$
# PLACES	3.65 \$
POURVOIRIES / GÎTE /	72.87 \$
# PLACES	4 85 \$
ÉDIFICES GOUVERNEMENTAUX	485.78 \$
CAMPING	242.88 \$
# PLACES	3.29 \$
ÉPICERIES	396.72 \$
POSTE D'ESSENCE	64.77 \$
GARAGES	295.51 \$



Période de questions

Levée de la séance

Résolution # 14612-12

Il est proposé par Madame Valérie Savard de lever la séance à 13 h 40.

Moi, Diane Perron, pro-maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Diane Perron Pro-maire

Petron Brigitte Boulianne
ire Directrice générale



Municipalité de Baie-Ste-Catherine Charlevoix 14 janvier 2013 Réunion extraordinaire du

conseil municipal tenue au gymnase de l'École Saint-Firmin à 19 h 00.

Sont présents: Madame Valérie Savard, Monsieur Jean-Paul Boulianne, Monsieur Guillaume Poitras, Monsieur André Boulianne, Monsieur Yvan Poitras sous la présidence de Madame Diane Perron, promaire, Madame Brigitte Boulianne, directrice générale assiste également à la réunion.

Absent: Monsieur Albert Boulianne

## **TOUS FORMANT QUORUM**

- 1. Prière
- 2. Adoption de l'ordre du jour

### Resolution # 101-13

Il est proposé par Monsieur Jean-Paul Boulianne et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

3. Adoption des procès-verbaux du 3 et du 18 décembre 2012

## Resolution # 201-13

Il est proposé par Madame Valérie Savard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les procès-verbaux du 3 et du 18 décembre 2012.

4. Comptes à payer

## Résolution # 301-13

Boulianne Brigitte	frais déplacement	56.00
Réal Huot	fournitures	350.15
Coopérative alimentaire BSC	fournitures	198.92
Fleuriste Les Escoumins	décès (Mme Audet)	64.30
Morneau et Tremblay const.	travaux bâtiment	24898.94
Optimum	produits nettoyants	107.43
Richard Gaudreault	frais déplacement	250.00
Desjardins sécurité financière	assurances	210.13
Tremblay & Tremblay	tuyau (Nicole Foster)	140.92
Les Entreprises L. Rock Dufour	contrat	4044.68
Maxxam analytique	analyse	135.67
Morneau et Tremblay const.	travaux émissaires est	97.73
Morneau et Tremblay const.	divers travaux	475.48
Réseau d'information municipale	abonnement annuel	143.72
Ultima	assurances	11085.00
Équipement Charlevoix	réparation fournaise	352,35
Dépenses incompressibles		
Salaires employés, élus et		
retenues		9514.88
Visa	frais postes	201.70



Solo	cell	33.81
Hydro	loisirs	347.34
Hydro	École	239.01
Hydro	École	1318.72
Hydro	éclairage	222.08
Bell	bureau	79.95
Bell	loisirs	10.80

Il est proposé par Monsieur Guillaume Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer les comptes tel que présentés au montant de 54 579.71\$ et dont les chèques portent les numéros 252796 à 252821 inclusivement.

Je, soussignée, Brigitte Boulianne, certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour payer lesdites dépenses.

## Correspondance

5.1 MTQ

#### Résolution # 401-13

Considérant que depuis plusieurs années la municipalité demande au Ministère des Transports une diminution de vitesse;

Considérant que le Ministère des Transports refuse systématiquement d'accorder cette diminution de vitesse;

Considérant que la limite actuelle est de 70 kilomètre/l'heure et que plusieurs automobilistes et camionneurs circulent à une plus grande vitesse;

En conséquence, il est proposé par Monsieur André Boulianne et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander l'installation de photo-radar.

- 5.2 Ministère de la Culture et des Communications
- 5.3 Ministère de la santé et des Services sociaux
- 5.4 Nature Québec

## Autorisation de signature

#### Résolution # 501-13

Considérant l'absence du maire pour une période indéterminée;

Considérant que le pro-maire siégeant à la place du maire change à tous les trois (3) mois;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Guillaume Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le pro-maire en poste à signer tous les chèques et autres documents relatifs à la bonne marche de la municipalité.

#### Dérogation mineure

## **DEMANDE DE PERMIS : 670 route de la Grande-Alliance**

Considérant qu'une demande de dérogations mineures pour une propriété située au 670 route de la Grande-Alliance afin de réputer conforme l'agrandissement du bâtiment principal avec une marge de recul arrière de 7.30 mètres alors que la grille de spécifications de la zone 22-F du Règlement de zonage numéro 49 de la Municipalité de Baie-Ste-Catherine stipule que la marge de recul arrière minimale est de 8 mètres.



Afin de réputer conforme la superficie de la remise résidentielle à 21.50 mètres carrés alors que l'article 7.2.3 du Règlement de zonage numéro 49 de la Municipalité de Baie-Ste-Catherine stipule que la superficie maximale au sol d'une remise ne doit pas excéder 20 % de celle du bâtiment principal qui dans ce casci serait de 20.6 mètres carrés.

Afin de réputer conforme la construction de la remise résidentielle dans la cour avant du terrain alors que l'article 9.1 du Règlement de zonage numéro 49 de la Municipalité de Baie-Ste-Catherine n'autorise pas cette construction dans la cour avant du terrain.

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée le 8 novembre 2012;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu des articles 2 et 3 du Règlement sur les dérogations mineures numéro 97-01;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit de rendre conforme des travaux qui ont déjà été effectués;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucune conséquence sur les propriétés voisines;

#### Resolution # 601-13

Considérant que la recommandation du CCU est d'accepter la dérogation mineure;

En conséquence, il est proposé par Monsieur André Boulianne et résolu à l'unanimité d'autoriser la dérogation mineure demandée pour le 670, route de la Grande-Alliance.

## 8. <u>Nomination d'un membre de la communauté</u>

#### Resolution # 701-13

Considérant que trois personnes se sont montrés intéressé à faire partie du comité de travail créé dans le cadre du projet de regroupement;

En conséquence, il est proposé par Guillaume Poitras de convoquer toutes ces personnes afin de connaître leurs intérêts et les membres du conseil municipal détermineront leur choix.

#### 9. Varia

#### 9.1 MTQ

#### Resolution # 801-13

Considérant que le ministère des transports refuse de diminuer la limite de vitesse à 50 kilomètres;

Considérant que l'entrée de la Coopérative est problématique et que le Ministère étudie un nouveau tracé;



En conséquence, il est proposé par Guillaume Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers de demander une diminution de vitesse jusqu'à ce que le nouveau tracé soit réalisé.

- 9.2 Contribuables récalcitrants
- 9.3 Vidanges

## Résolution # 901-13

Il est proposé par Guillaume Poitras de vérifier si l'horaire de la cueillette des ordures pourrait se faire plus tard.

9.4 Petits papiers

#### Résolution # 1001-13

Considérant que lorsque pendant le varia certains documents sont déposés aux membres du conseil;

Considérant que cette façon de faire ne donne pas assez de temps de réflexion aux membres du conseil;

En conséquence, il est proposé par Madame Diane Perron que lorsqu'il y aura dépôt de documents, les décisions soient reportées à la prochaine réunion.

0. Levée de la séance

## Résolution #1101-13

Il est proposé par Madame Valérie Savard de lever la séance à 8 h 10.

Moi, Diane Perron, pro-maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Diane Perron Pro-maire Brigitte Boulianne Directrice générale



Municipalité de Baie-Ste-Catherine Charlevoix

4 février 2013 Réunion ordinaire du conseil municipal tenue au gymnase de l'École Saint-Firmin à 19 h 00.

Sont présents: Madame Valérie Savard, Monsieur Jean-Paul Boulianne, Madame Diane Perron, Monsieur André Boulianne, Monsieur Yvan Poitras sous la présidence de Monsieur Guillaume Poitras, pro-maire, Madame Brigitte Boulianne, directrice générale assiste également à la réunion.

Absent: Monsieur Albert Boulianne

## **TOUS FORMANT QUORUM**

- 1. Prière
- 2. Adoption de l'ordre du jour

## Résolution # 1202-13

Il est proposé par Madame Valérie Savard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

3. Adoption du procès-verbal du 14 janvier 2013

## Résolution # 1302-13

Il est proposé par Monsieur Jean-Paul Boulianne et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal du 14 janvier 2013

4. Comptes à payer

## Résolution # 1402-13

L'actualité	abonnement	43.64
	4% fond de	
Boulianne Brigitte	retraite	1264.64
Desjardins sécurité		
financière	assurances	221.84
Association touristique		
Charlevoix	cotisation	711.36
Comun	cotisation	100.00
Dicom	envois	97.30
Hebdo Charlevoisien	avis public	311.58
		48.29
Maxxam analytique	analyse	
Ville de La Malbaie	urbanisme	400.00
Mario Duchesne		0400.50
Électrique	travaux école	2136.59
Morency Société		
d'avocats	honoraires	599.50
MRC Charlevoix-Est	téléphonie IP	46.86
Union des		
municipalités du		
Québec	cotisation	80.48
Fédération		
Québécoise des		
municipalités	cotisation	756.79
A.D.M.Q.	cotisation	454.15
/ 1 D.141. Q.		



Les Entreprises		
Lucien R. Dufour	contrat vanne de	4044.68
Les Contrôles Provan	relâche taxes payées	1149.75
Hôtel-Motel BSC	en trop	4904.42
Réseau Biblio	tarification	923.14
MRC Charlevoix-Est	quote-part	11182.50
Optimum	produits	204.94
Municipalité de Saint-	intervention	
Siméon	(entraide)	350.00
Dépenses incompressibles Salaires employés,		
élus et retenues		6829.25
Hydro	Élément	28.82
	Place de	
Hydro	l'Alliance	160.31
Hydro	Rit	37.87
Solo	cell	33.81
Hydro	Loisirs	309.21
Hydro	Éclairage Poste de	227.36
Hydro	Chloration	969.41
Hydro	École	1706.46
Visa	envois postaux	57.00
AISO	envois postaux	37.00

Il est proposé par Monsieur Yvan Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer les comptes tel que présentés au montant de 40 391.45\$ et dont les chèques portent les numéros 252822 à 252844 inclusivement.

Je, soussignée, Brigitte Boulianne, certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour payer lesdites dépenses.

## Correspondance

5.1 Convocation du CCR
Monsieur Yvan Poitras assistera à la rencontre

## Demande à la CPTAQ

# <u>DEMANDE PRÉSENTÉE À LA CPTAQ PAR MONSIEUR BERNARD</u> <u>OUELLET POUR L'ALIÉNATION D'UNE PARTIE DE SA</u> <u>PROPRIÉTÉ</u>

## RÉSOLUTION # 1503-13

CONSIDÉRANT que le projet vise à permettre l'achat, par un membre de la famille du propriétaire, d'une partie de la propriété en vue de la construction future d'une résidence en bordure d'une route desservie par l'aqueduc et l'égout municipal depuis 1964;

CONSIDÉRANT que le potentiel de sol de la propriété est de catégorie 0 et 4 ;

CONSIDÉRANT les contraintes importantes reliées à la qualité



des sols :

CONSIDÉRANT la faible activité agricole dans ce secteur;

CONSIDÉRANT que cette vente permettrait la construction d'une résidence unifamiliale isolée en profitant de l'article 105 de la LPTAA ;

CONSIDÉRANT que l'implantation d'une résidence pourrait éventuellement permettre une utilisation agricole du lot ;

CONSIDÉRANT qu'il y a d'autres emplacements disponible sur le territoire mais qu'il s'agit de diviser une grande propriété en deux pour une vente entre membres d'une même famille ;

Par conséquent, il est proposé par Madame Diane Perron et appuyé par Monsieur Jean-Paul Boulianne et dûment résolu que

Que le Conseil municipal de la Municipalité de Baie-Ste-Catherine appuie la présente demande pour les raisons mentionnées ci-haut et demande à la CPTAQ d'autoriser l'aliénation de cette propriété.

## 7. Nom de l'Édifice

#### Resolution # 1602-13

Considérant que la municipalité est propriétaire de deux bâtiments, l'école et le centre des loisirs et que ces derniers n'ont pas de nom particulier;

Considérant qu'il serait approprié de baptiser des bâtiments du nom de gens qui ont œuvré au sein de la communauté;

Considérant que l'édifice que nous utilisons n'est plus considéré comme une école;

Considérant que depuis plus de 32 ans Monsieur Albert Boulianne a œuvré au sein de la municipalité comme conseillers et maire;

Considérant qu'il a été l'instigateur de l'achat du bâtiment (école);

Considérant que Monsieur Henri-Paul Chamberland a été président du Comité des Loisirs durant plusieurs années et que c'est à ce dernier que l'on doit la construction du bâtiment des loisirs;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Yvan Poitras de renommer l'École Saint-Firmin, l'Édifice Albert Boulianne et le centre des Loisirs, Centre Henri-Paul Chamberland;

Trois conseillers sont en faveur, Madame Valérie Savard, Madame Diane Perron et Monsieur Yvan Poitras

## Contre-proposition

Monsieur Jean-Paul Boulianne propose de demander l'avis de la population

Trois conseillers sont en faveur, Monsieur André Boulianne, Monsieur Guillaume Poitras et Monsieur Jean-Paul Boulianne.



#### Modification calendrier des séances 2013

Modification de la résolution numéro 13712-12 concernant le calendrier des séances 2013

#### Résolution # 1802-13

Considérant que 2013 est une année d'élection générale pour les nunicipalités et que le jour du scrutin est prévu pour le dimanche, 3 novembre 2013;

Considérant et qu'il n'est pas possible pour le conseil de siéger à compter de 16 h 30 le 30<sup>e</sup> jour précédent celui du scrutin; soit, à compter du 4 octobre 2013, 16 h 30 et ce, jusqu'à ce que la majorité des candidats élus à un poste de conseiller ouvert aux candidatures aura prêté serment, sauf si, pendant cette période, survient un cas de force majeure nécessitant l'intervention du conseil;

En conséquence, il est proposé par Madame Valérie Savard de modifier la date de la réunion du mois d'octobre qui était prévue le 7 octobre au calendrier des séances pour l'année 2013. La réunion aura donc lieu le mardi 1<sup>er</sup> octobre 2013.

Qu'un avis public soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

#### Demande emplois d'été Canada

#### Résolution # 1902-13

Il est proposé par Monsieur Jean-Paul Boulianne et résolu à l'unanimité des conseillers de présenter une demande afin d'obtenir un projet «Emplois d'été Canada» pour étudiant et d'autoriser le maire et la directrice générale à signer les documents relatifs à ce dossier.

#### 0. Vente pour taxes

#### Résolution # 2002-13

Il est proposé par Madame Valérie Savard et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale/secrétaire-trésorière de la Municipalité de Baie-Ste-Catherine à faire parvenir à la MRC de Charlevoix-Est, la liste des personnes qui n'ont pas acquitté leurs taxes afin que ladite MRC puisse faire vendre les immeubles et les biens-fonds pour la perception de ces taxes.

D'autoriser Madame la directrice générale/secrétairetrésorière, Brigitte Boulianne, à se rendre à la MRC de Charlevoix-Est pour assister à la vente de ces immeubles. Cette dernière est autorisée à enchérir et acquérir, le cas échéant, au nom de la Municipalité les immeubles érigés sur notre territoire.



#### 11. Varia

11.1 PDFD

Monsieur Guillaume Poitras assistera à la rencontre 11.2 Nomination d'un membre de la communauté

Nomination de deux membres du conseil et d'un membre de la communauté au sein du comité concernant le projet de regroupement.

#### Resolution # 2102-13

Considérant qu'une étude concernant un regroupement entre la municipalité de Tadoussac et celle de Baie-Ste-Catherine est présentement en cours;

Considérant qu'il serait important de former un comité de travail auquel ferait partie des membres des municipalités concernées notamment 2 membres des conseils municipaux respectifs, un membre de la communauté de chaque municipalité ainsi que les deux directrices générales en poste afin de déterminer les réalités et les besoins de ces deux entités;

Considérant que le rôle du comité de travail sera de déterminer les besoins des municipalités respectives et de transmettre l'information le plus justement possible afin d'être le plus transparent possible auprès de la population et de représenter les intérêts de nos concitoyens respectifs.

Considérant que deux conseillers avant été nommés par résolution # 13812-12 mais, que malheureusement leurs non-disponibilités les empêchent d'assister aux réunions;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Yvan Poitras et résolu à l'unanimité de nommer Madame Diane Perron et Monsieur André Boulianne comme représentant du conseil municipal et Madame Carmen Guérin, comme représentante de la communauté;

## 11.3 Manifestation à La Malbaie

Monsieur Yvan Poitras remercie tous ceux qui ont participé à la manifestation à La Malbaie concernant l'assuranceemploi.

## 11.4 Bornes fontaines

Madame Valérie Savard demande à Monsieur Yvan Poitras de veiller à faire respecter la réglementation concernant l'entretien des bornes fontaines par l'entrepreneur.

Horaire de la cueillette des ordures

#### 12. Période de questions

#### 13. Levée de la séance

Résolution # 2202-13

Il est proposé par Madame Valérie Savard de lever la séance à 19 h 32.

Guillaume Poitras

Brigitte Boulianne Brigitte Boulianne



Municipalité de Baie-Ste-Catherine Charlevoix

4 mars 2013 Réunion ordinaire du conseil municipal tenue au gymnase de l'École Saint-Firmin à 19 h 00.

Sont présents: Madame Valérie Savard, Monsieur Jean-Paul Boulianne, Madame Diane Perron, Monsieur André Boulianne, Monsieur Yvan Poitras Monsieur Guillaume, Poitras, sous la présidence de Monsieur Albert Boulianne, maire. Madame Brigitte Boulianne, directrice générale assiste également à la réunion.

## **TOUS FORMANT QUORUM**

<u>Prière</u>

Adoption de l'ordre du jour

## Résolution # 2303-13

Il est proposé par Madame Valérie Savard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoption du procès-verbal du 4 février 2013

#### Résolution # 2403-13

Il est proposé par Monsieur Guillaume Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal du 4 février 2013

#### Comptes à payer

Hydro Québec

## Résolution # 2503-13

Association touristique	paiement effectué sans	
Charlevoix	taxes	106.53
Benoit Côté comptable	assistance	678.35
Dicom express	envois	40.62
Équipements GMM	tambour	43.69
Formules d'affaires CCL	Chèques laser	335.10
Maxxam analytique	analyse de l'eau	135.67
Les Entreprises Lucien R.		
Dufour	contrat	4044.68
Distribution Chlore Saguenay	chlore	371.37
Desjardins Sécurité financière	assurance	221.84
MRC de Charlevoix-Est	quote-part	14855.75
PG Mensys	logiciel de sauvegarde	918.60
PG Mensys	comptes de taxes	226.39
	dernier paiement	
Sentier de la Capitale	Volet 11	5968.81
Dépenses incompressibles		
Salaires employés, élus,		4050.04
retenues		4953.31
Bell	bureau	79.95
Bell	Loisirs	100.80
Hydro Québec	éclairage	227.36

Loisirs

309.21



Hydro Québec	École cartouches + envois	1731.70
Visa	postaux	629,85
Solo	Cell	33.81
Hydro Québec	École	299.70

Il est proposé par Madame Diane Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer les comptes tel que présentés au montant de 36 313.09 et dont les chèques portent les numéros 252844 à 252857 inclusivement.

Je, soussignée, Brigitte Boulianne, certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour payer lesdites dépenses.

#### 5. Correspondance

- 5.1= MMQ
- 5.2 Comité de réussite éducative en Charlevoix
- 5.3 Programme d'assistance financière (Fête nationale)

#### Resolution # 2603-13

Il est proposé par Monsieur Guillaume Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers de communiquer avec les organismes existant dans la municipalité afin de leur proposer d'organiser l'activité pour la Fête Nationale.

## 5.4 Municipalité de Saint-Siméon

#### Resolution # 2703-13

Il est proposé par Madame Diane Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'installer une affiche à l'entrée du village pour appuyer nos travailleurs et nos entreprises saisonnières en manifestation contre la réforme de l'Assurance-Emploi au montant de 175\$ plus taxes.

## 5.5 R.A.D.O.S.

Demande du Groupe Action Jeunesse Charlevoix concernant une déclaration contre l'homophobie.

## Resolution # 2803-13

Il est proposé par Madame Valérie Savard et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire à signer, au nom de la municipalité, la déclaration milieu R.A.D.O.S. du Groupe Action Jeunesse Charlevoix. Cette déclaration consiste à confirmer que la municipalité de Baie-Sainte-Catherine est un milieu qui Respecte et Accepte la Différence liée à l'Orientation Sexuelle.

#### 5.6 Association bénévole de Charlevoix

## R#solution # 2903-13

Il est proposé par Monsieur Guillaume Poitras de donner un montant de 25\$ à l'Association bénévole de Charlevoix.

- 5.7 Pour oirie Baie-Ste-Catherine
- 5.8 Sentier Maritime de Saint-Laurent

## Résolution #3003-13

Considérant la demande d'installation d'un panneau d'interprétation de la Route bleue de Charlevoix;

En conséquence, il est proposé par Madame Diane Perron d'autoriser l'installation de ce panneau dans notre municipalité.



## Fonds dédiés aux municipalités dévitalisées

#### Résolution #3103-13

N° de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT qu'un montant de 115 000 \$ est disponible dans le fonds dédié aux municipalités dévitalisées et que la municipalité de Baie-Ste-Catherine en a grandement besoin afin de maintenir des services de proximité et d'apporter des améliorations sur ses bâtiments dans le but de restaurer les cuisines afin d'y installer une popote roulante et de mettre à niveau les différents équipements;

CONSIDÉRANT que la population est vieillissante et que la municipalité doit répondre à plusieurs demandes afin de préserver la population actuelle et d'accueillir de nouvelles familles.

CONSIDÉRANT les obligations de la municipalité de Baie-Ste-Catherine et que cette enveloppe permettrait de maintenir et d'ajouter de nouveaux services et d'être en mesure d'avoir de nouvelles infrastructures afin d'accueillir de nouveaux résidents;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Perron de demander au CLD de Charlevoix-Est de verser le montant de 115 000 \$ du fonds dédié aux municipalités dévitalisées à la municipalité de Baie-Ste-Catherine.

Révision des règlements d'urbanisme

#### Résolution #3203-13

**CONSIDÉRANT QUE** la dernière révision des règlements d'urbanisme de la municipalité remonte à plus de vingt ans;

**CONSIDÉRANT QUE** le contexte socio-économique et le développement de la municipalité ont changé depuis;

**CONSIDÉRANT QU'**une mise à jour de la règlementation d'urbanisme constitue un moment privilégié pour repenser les priorités et se doter d'orientations pertinentes pour un aménagement durable et innovant de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement et de développement de la MRC survenue le 10 janvier 2012 impose, selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, que la municipalité assure la conformité des ses règlements d'urbanisme à ce document;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Madame Valérie Savard et résolu à l'unanimité d'entreprendre la révision des règlements d'urbanisme laquelle consiste à l'élaboration d'un nouveau plan d'urbanisme et le remplacement des règlements d'urbanisme en découlant et ce conformément aux articles 110.3.1 et 110.10.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

#### Changement de nom des bâtiments

Madame Boulianne doit s'absenter de la réunion pour aller chercher le document envoyé à la population.



Considérant la proposition déjà faite par Monsieur Yvan Poitras lors de la dernière réunion concernant le changement de nom des bâtiments municipaux;

Considérant les réponses obtenues suite à la demande faite à la population;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Guillaume Poitras et résolu à l'unanimité de continuer le processus de changement de nom et de demander aux personnes concernées ou à la famille la permission d'utiliser le nom de Monsieur Boulianne et Monsieur Chamberland

#### 9. Suivi dossiers de la cueillette des ordures

Madame Boulianne nous fait la lecture des courriels reçus concernant l'horaire des ordures et de la collecte sélective.

#### 10. Suivi de la rencontre de la STQ

Monsieur Yvan Poitras nous fait un résumé de la rencontre à laquelle il a assisté à Tadoussac.

#### 11. Varia

11.1 Adoption du rapport en Sécurité incendie

#### Résolution #3403-13

Il est proposé par Madame Valérie Savard d'accepter le rapport déposé en sécurité incendie.

#### 11.2 Stationnement des Loisirs

#### 11.3 Horaire de la Coopérative

Monsieur Guillaume Poitras nous informe d'un nouvel horaire d'ouverture de la Coopérative alimentaire.

11.4 Rencontre avec différents intervenants concernant le kilométrage.

#### Résolution #3503.13

Il est proposé par Monsieur Guillaume Poitras de convoquer les différents intervenants concernant la diminution de kilométrage dans notre municipalité.

#### 12. Période de questions

#### 13. Levée de la séance

## Résolution # 3603-13

Il est proposé par Madame Valérie Savard de lever la séance à 8 h 20.



Moi, Albert Boulianne, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal

Albert Boulianne Maire Brigitte Boulianne Directrice générale

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104



Municipalité de Baie-Ste-Catherine Charlevoix

8 Avril 2013 Réunion ordinaire du conseil municipal tenue au gymnase de l'École Saint-Firmin à 19 h 00.

Sont présents: Madame Valérie Savard, Monsieur Jean-Paul Boulianne, Madame Diane Perron, Monsieur André Boulianne, Monsieur Yvan Poitras sous la présidence de Monsieur Guillaume Poitras, pro-maire, Madame Brigitte Boulianne, directrice générale assiste également à la réunion.

Absent: Monsieur Albert Boulianne

#### **TOUS FORMANT QUORUM**

- 1. Prière
- 2. Adoption de l'ordre du jour

## Résolution # 3704-13

Il est proposé par Madame Valérie Savard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

3. Adoption du procès verbal du 4 mars 2013

#### Résolution #3804-13

Il est proposé par Madame Diane Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal du 4 mars 2013.

## 4. Comptes à payer

## Résolution #3904-13

FORMATION	425.40
DON	25.00
HÉBERGEMENT	189.71
VÉRIFICATION COMP.	7962.02
ASSURANCES	221.84
ENVOIS	81.06
CONTRAT	4044.68
BRIS FOURNAISE	403,43
RÉPARATION	862.83
ANALYSE	48.87
PRODUITS	
	55.86
• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	4978.42
	39.95
••••	324.22
	40.00
ENTRÉE LET	1341.40
_	5253.43
ÉCLAIRAGE	205.36
COTISATION	134.26
LOISIRS	309.21
CARTOUCHE	190.93
	DON HÉBERGEMENT VÉRIFICATION COMP. ASSURANCES ENVOIS CONTRAT BRIS FOURNAISE  RÉPARATION ANALYSE PRODUITS NETTOYAGE CONTRAT ANNUEL LIVRE BIBLIO OUTIL ET PIÈCES FRAIS DÉPLACEMENT ENTRÉE LET  ÉCLAIRAGE COTISATION LOISIRS



HYDRO		ÉCOLE	278.22
HYDRO		ÉCOLE	1465.00
HYDRO		ÉLÉMENT	37.38
HYDRO		PLACE DU VILLAGE	164.86
HYDRO		RIT	45.41
BELL		BUREAU (2 MOIS)	159.86
BELL	ڏوڻ	LOISIRS (2 MOIS)	201.56

Il est proposé par et résolu à l'unanimité des conseillers présente de payer les comptes tel que présentés au montant de 29 490.17\$ et dont les chèques portent les numéros 252858 à 252876 inclusivement.

Je, soussignée, Brigitte Boulianne, certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour payer lesdites dépenses.

## Correspondance

5.1 PDFD

#### Résolution # 4004-13

Appui à la poursuite des activités du Groupe des PDFD Charlevoix-Bas-Saguenay

Considérant que depuis le début des années 2000, le Groupe des Partenaires du Développement Forestier Durable des communautés de Charlevoix et du Bas-Saguenay (Groupe des PDFD) a pour mission de restaurer et mettre en valeur le patrimoine forestier de Charlevoix et du Bas-Saguenay, de façon pérenne, en favorisant le développement forestier durable et le partenariat entre les acteurs du milieu afin d'assurer la prospérité de nos communautés,

Considérant que le Laboratoire rural, obtenu en 2008 par le Groupe des PDFD, issu de la politique nationale de la ruralité du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, a permis de développer un modèle de gestion du territoire par et pour les acteurs du milieu:

- Basé sur le partenariat et la reconnaissance de ce que chaque partenaire impliqué peut apporter;
- Adapté aux besoins spécifiques de notre milieu forestier, de notre territoire et des collectivités qui en dépendent;
- Dont les fondements sont exportables, car ils peuvent s'adapter aux besoins d'autres territoires et collectivités;
- Qui permet la restauration, la mise en valeur et l'utilisation de l'ensemble des ressources du territoire, en respect avec les potentiels offerts et selon une optique de gestion intégrée des ressources.

Considérant que, grâce au modèle de gestion du territoire développé par et pour eux, à la concertation, aux principes du partage des ressources et au partenariat participatif et mobilisateur, les acteurs du milieu forestier de Charlevoix et du Bas-Saguenay ont réalisé plusieurs actions concertées et concrètes visant la restauration et la mise en valeur de notre patrimoine forestier;

Considérant que la réalisation de toutes ces actions concertées, issues du modèle de gestion du territoire parrainé par le Groupe des PDFD, entraîne des retombées sociales et économiques importantes pour les communautés de Charlevoix et du Bas-Saguenay;

Considérant que le financement associé au laboratoire rural pour développer un mode de gestion du territoire associé aux collectivités forestières se termine le 30 juin 2013;

Considérant que le Groupe des PDFD travaille actuellement à la rédaction d'un plan d'affaires visant à financer l'organisation afin qu'elle



soit en mesure de soutenir la mise en œuvre au quotidien du mode de gestion développé par et pour les acteurs du milieu forestier;

En conséquence, il est proposé par Madame Diane Perron et résolu à l'unanimité des conseillers;

Que la municipalité de Baie-Sainte-Catherine reconnaisse l'importance du rôle du Groupe des PDFD et du modèle de gestion du territoire mis en place afin de réaliser sa mission qui est de restaurer et mettre en valeur le patrimoine forestier de Charlevoix et du Bas-Saguenay, de façon pérenne, en favorisant le développement forestier durable et le partenariat entre les acteurs du milieu afin d'assurer la prospérité de nos communautés,

Que la municipalité de Baie-Sainte-Catherine soutienne et accompagne le Groupe des PDFD à obtenir les appuis et reconnaissances des municipalités régionales de comté (MRC) de Charlevoix-Est et de Fjord-du-Saguenay et des conférences régionales des élus (CRÉ) de la Capitale-Nationale et du Saguenay – Lac-Saint-Jean,

Que la municipalité de Baie-Sainte-Catherine soutienne et accompagne le Groupe des PDFD dans les démarches de financement de l'organisation afin qu'elle soit en mesure de soutenir la mise en œuvre au quotidien du mode de gestion développé par et pour les acteurs du milieu forestier.

#### 5.2 La fête des voisins

#### Resolution # 4104-13

Il est proposé par Monsieur Guillaume Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers d'inscrire la Municipalité de Baie-Ste-Catherine à «La fête des voisins»

6. <u>Approbation des salaires pour l'année 2013 et modification du taux de vacances</u>

#### Résolution # 4204-13

Considérant que les salaires et modification au taux de vacances doit être accepté par la Municipalité à chaque année;

En conséquence, il est proposé par Madame Diane Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les salaires pour l'année 2013 tel que discuté à la préparation budgétaires pour l'ensemble des employés et d'augmenter le pourcentage de vacances de Madame Brigitte Boulianne à 8 %.

## 7. <u>Dépôt et acceptation des états financiers 2012</u>

#### Résolution # 4304-13

Il est proposé par Monsieur Jean-Paul Boulianne et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les états financiers tel que présentés.

 Renouvellement du mandat de Monsieur Benoît Coté, comptable agréé pour l'année 2013

#### Resolution # 4404-13

Il est proposé par Madame Valérie Savard et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler le mandat de la Firme Benoît Coté, comptable agrée pour l'année 2013.



#### Électricité au Loisirs 12.2

Résolution # 4904-13

N° de résolution

Il est proposé par Monsieur Guillaume Poitras de faire installer une Disnahdpaldesubvention au PARRM

#### Résolution #4504-13

- Pémoidédenquageiles infrastructures routières de la Municipalité ont 13. besoin d'amélioration;
- 14. Levée de la séance

En conséquence, il est proposé par Monsieur Guillaume Poitras et Résolution # 5004-13 résolu à l'unanimité des conseillers de demander une subvention Blacst pleopastépaduMBdagranVallérid: Sanétidratidavehlasissace àolitier Afunicipal. PARRM et d'autoriser le maire et la directrice générale à signer les documents relatifs ce programme.

> 10. Remerciement

#### Résolution # 4604-13

Il est proposé par Monsieur Yvan Poitras de faire parvenir une lettitladense Proitrisment à Madame Ghislain BD gitte Boutid nousieur Posephaikaprise compte tenu de la fermeturdidectritépigénis alla prise qui était une institution dans notre communauté.

MoiaifeidlidumeavPdetposterro- maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature sur toutes les Résolution #47/04-13 résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Maniodriadint que plusieurs personnes apprécieraient que le Bureau de poste soit ouvert sur une plus longue période;

> En conséquence, il est proposé par Monsieur Yvan Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers de discuter avec la maître de poste la possibilité de donner l'accès aux cases postale des usagers comme cela se fait dans la plupart des bureaux de poste c'est-à-dire ouvert 24 heures et de faire l'installation d'une pancarte «pas de flanage».

#### 12. Varia

Acceptation de la proposition de Patri-Arche et nomination 12.1 d'un conseiller pour le dossier «Conception de panneau pour la promenade tu littoral de Baie-Ste-Catherine.»

#### Résolution # 4804-13

Considérant la proposition de services professionnels pour l'élaboration de quatre panneaux d'interprétation destinés au projet d'aménagement de la promenade du littoral fait par Patri-Arche;

Il est proposé par Monsieur Guillaume Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la proposition de Patri-Arche, de mandater Madame Diane Perron afin de faire partie d'un comité ad hoc.



Nº de résolution ou armotation

## 9. Demande de subvention au PARRM

#### Resolution #4504-13

Considérant que les infrastructures routières de la Municipalité ont besoin d'amélioration;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Guillaume Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers de demander une subvention dans le cadre du Programme d'amélioration du réseau routier municipal. PARRM et d'autoriser le maire et la directrice générale à signer les documents relatifs ce programme.

#### 10. Remerciement

#### Resolution # 4604-13

Il est proposé par Monsieur Yvan Poitras de faire parvenir une lettre de remerciement à Madame Ghislaine Desbiens et Monsieur Joseph Laprise compte tenu de la fermeture de l'Épicerie Laprise qui était une institution dans notre communauté.

## 11. Horaire du bureau de poste

#### Resolution # 4704-13

Considérant que plusieurs personnes apprécieraient que le Bureau de poste soit ouvert sur une plus longue période;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Yvan Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers de discuter avec la maître de poste la possibilité de donner l'accès aux cases postale des usagers comme cela se fait dans la plupart des bureaux de poste c'est-à-dire ouvert 24 heures et de faire l'installation d'une pancarte «pas de flanage».

#### 12. Varia

12.1 Acceptation de la proposition de Patri-Arche et nomination d'un conseiller pour le dossier «Conception de panneau pour la promenade tu littoral de Baie-Ste-Catherine.»

#### Résolution # 4804-13

Considérant la proposition de services professionnels pour l'élaboration de quatre panneaux d'interprétation destinés au projet d'aménagement de la promenade du littoral fait par Patri-Arche;

Il est proposé par Monsieur Guillaume Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la proposition de Patri-Arche, de mandater Madame Diane Perron afin de faire partie d'un comité ad hoc.



#### 12.2 Électricité au Loisirs

N° de résolution ou annotation

Il est proposé par Monsieur Guillaume Poitras de faire installer une prise de poêle

- 13. Période de questions
- 14. Levée de la séance

## Résolution # 5004-13

Il est proposé par Madame Valérie Savard de lever la séance à 7 h

millaume Poitras

Pro-maire

Brigitte Boulianne directrice générale

Moi, Guillaume Poitras, pro- maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal



Municipalité de Baie-Ste-Catherine Charlevoix

6 mai 2013 Réunion ordinaire du conseil municipal tenue au gymnase de l'École Saint-Firmin à 19 h 00.

Sont présents: Madame Valérie Savard, Monsieur Jean-Paul Boulianne, Madame Diane Perron, Monsieur Yvan Poitras sous la présidence de Monsieur André Boulianne, maire suppléant, Madame Brigitte Boulianne, directrice générale assiste également à la réunion.

Absent: Monsieur Albert Boulianne

## TOUS FORMANT QUORUM

- Prière
- Adoption de l'ordre du jour

#### Resolution # 5105-13

Il est proposé par Madame Valérie Savard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

3. Adoption du procès-verbal du 8 avril 2013

#### Resolution # 5205-13

Il est proposé par Diane Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal du 8 avril 2013.

4. Comptes à payer

#### Resolution # 5305-13

Maxxam analytique	analyse	18.98
Mario Duchesne	réparations	291.09
Morency, Société d'avocats	honoraires	472.29
MRC-Charlevoix	ouverture dossier	50.000
ADMQ	congrès	528.89
Financière Banque nationale	intérêt prêt	2198.1
Coop Baie-Ste-Catherine	fournitures	62.03
Équipement Charlevoix	réparations	224.37
Hebdo Charlevoisien	avis public	242.6
Imprimerie de Charlevoix	fournitures	113.78
Ministre des finances	police	7004
Municipalité de Tadoussac	entente incendie	32255
Dépenses incompressibles		
Hydro Québec	éclairage	227.36
Hydro Québec	école	263.57
Hydro Québec	école	1371.70
Splo	cellulaire	37.57
Visa	envois postaux	381.23
Bell	bureau	82.34
Bell	loisirs	103.81
Hydro Québec	loisirs	309.21
Salaires employés, élus et retenues		5239.87

Il est proposé par Madame Valérie Savard et résolu à l'unanimité des conseillers de payer les comptes tels que présentés au montant de



57 517.79\$ et dont les chèques portent les numéros 252877 à 252893 inclusivement.

Je, soussignée, Brigitte Boulianne, certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour payer lesdites dépenses.

#### Correspondance

5.1 Réseau Biblio, renouvellement de contrat

## Résolution # 5405-13

Considérant qu'un contrat lie notre municipalité au Réseau Biblio pour le service de bibliothèque municipale;

Considérant qu'il était opportun d'actualiser ce contrat pour mieux refléter la réalité;

En conséquence, il est proposé par Madame Diane Perron et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler ce contrat et d'autoriser le maire/maire-suppléant ainsi que Madame Brigitte Boulianne, directrice générale à signer le document au nom de la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine.

- 5.2 Daniel Groleau, Parc national du Fjord-du-Saguenay
- 5.3 Hebdo Charlevoisien

#### Demande de dérogation mineure

#### Résolution # 5505-13

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée le 15 avril 2013 pour une propriété située au 488 route de la Grande-Alliance afin de réputer conforme l'agrandissement du bâtiment principal avec une sommes des marges de recul latérale de 7.5 mètres alors que la grille de spécifications de la zone 06-A du Règlement de zonage numéro 49 de la Municipalité de Baie-Ste-Catherine stipule que la somme des marges de recul latérale minimale est de 10 mètres.

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu des articles 2 et 3 du Règlement sur les dérogations mineures numéro 97-01;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un agrandissement à même un garage attenant existant;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucune conséquence sur les propriétés voisines;

Il est résolu que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil de la Municipalité de Baie-Ste-Catherine l'acceptation de la demande de dérogation mineure au 488 route de la Grande-Alliance.

Renouvellement du cautionnement de la Coop

## Résolution # 5605-13

Considérant que la Coopérative Alimentaire de Baie-Ste-Catherine est en restructuration;

Considérant que la Coop nous a présenté un plan de redressement et suit ce dernier ;

Considérant que les exigences du Centre financier aux Entreprises sont d'obtenir un cautionnement pour une période de 24 mois;

En conséquence, il est proposé par Madame Valérie Savard et résolu à la majorité des conseillers présents de cautionner la Coopérative



Alimentaire de Baie-Ste-Catherine pour un montant de 20 000\$, ce montant représentant la marge de crédit, et d'autoriser le maire et/ou le maire suppléant ainsi que Madame Brigitte Boulianne, directrice générale à signer les documents relatifs au cautionnement. Le cautionnement sera pour une durée de 24 mois.

#### 8. Promenade du littoral

#### Résolution # 5705-13

Considérant que le 11 juin 2011, une journée de consultation publique a eu lieu dans le but d'élaborer un plan d'action concerté sur le développement touristique, économique et agroforestier de la municipalité de Baie-Sainte-Catherine;

Considérant que lors de cette rencontre, le projet de la promenade du littoral a été identifié comme projet innovant et structurant pour le développement de notre municipalité;

Considérant que plusieurs rencontres ont eu lieu et que le projet de la promenade s'avère être un projet global ayant des incidences au point de vue du développement économique et dont le tracé serait de la Pointe-aux-Alouettes au cœur du noyau villageois jusqu'au quai des traversiers de la Société des traversiers du Québec;

Considérant que ce nouveau tracé est riche en histoire et en patrimoine, car c'est à Pointe aux Alouettes que fut signée l'Alliance entre les Amérindiens et les Français;

Considérant que cette promenade permettrait aux résidents ainsi qu'à la clientèle touristique de marcher le long du littoral en toute sécurité explorant ainsi le plein potentiel visuel, historique et patrimonial de l'endroit;

Considérant que ce projet est nouveau et à une portée d'envergure régionale, voir même interrégionale pour la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Yvan Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine devienne maître d'œuvre du projet « Promenade du littoral » qu'elle travaille en partenariat avec différents acteurs du milieu afin de réaliser ce dernier;

Que la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine autorise le maire et/ou maire suppléant et Madame Brigitte Boulianne, directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité les documents relatifs à toutes demandes, notamment : Étude préconceptuelle, étude de faisabilité et demande de financement.

9. <u>Embauche d'un agent de développement et inscription au programme «Connexion compétences»</u>

#### Resolution # 5805-13

Considérant que la municipalité de Baie-Sainte-Catherine est une municipalité dévitalisée;

Considérant que le conseil municipal trouve important d'embaucher un agent de développement afin de mettre en œuvre des projets d'actions concertées visant le développement économique de notre municipalité ce qui permettrait de revitaliser notre village;



Considérant que nous avons besoin de ressources financières supplémentaires pour défrayer les coûts de l'embauche et qu'il existe un programme Ministère des ressources humaines et Développement des compétences Canada ou nous pouvons faire une demande de financement;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Guillaume Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers de faire une demande de financement à Ressources humaines et Développement des compétences Canada dans le cadre de «Connexion compétences» et d'autoriser le maire/ maire-suppléant ainsi que la directrice générale à signer les documents relatifs à cette demande.

#### Nom des édifices

# Résolution # 5905-13

Considérant les réponses positives reçues de Madame Chamberland ainsi que de Monsieur Boulianne concernant la proposition de changement de nom des édifices;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Yvan Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers de demander deux (2) soumissions afin de faire des affiches indiquant le nom des édifices.

# 1. Projet réparations Centre des loisirs

#### Résolution # 6005-13

# DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME POUR LE FONDS D'AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES COMMUNAUTAIRES.

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 6005-13**

Attendu que la municipalité de Baie-Ste-Catherine est propriétaire du Centre des loisirs;

Attendu que la municipalité doit effectuer des réparations afin de rendre les infrastructures conformes;

Attendu que la municipalité n'a pas les budgets nécessaires pour effectuer de tels travaux;

En conséquence, il est proposé par Madame Diane Perron et résolu à l'unanimité des conseillers de présenter une demande de subvention dans le cadre du programme «Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire (FAIC) » administré par l'Agence de développement économique du Canada.

Monsieur Guillaume Poitras et la directrice générale Madame Brigitte Boulianne sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

# Semaine de la sécurité civile du 5 au 11 mai 2013

# 3. <u>Varia</u>

#### 13.1 Emploi étudiant

La directrice générale avise qu'il y a un emploi disponible pour un étudiant pendant la période estivale pour une durée de 6 semaines.



N° de résolution

#### Coalition pour l'hôpital de La Maibaie

Résolution numéro 6105-13

CONSIDÉRANT la résolution d'appui à la Coalition du 14 mars 2011 et portant le numéro 2703-11;

CONSIDÉRANT les enjeux majeurs entourant la Construction d'un hôpital neuf à La Malbaie;

CONSIDÉRANT les délais pour la réalisation du projet lors de l'annonce par notre députée le 21 avril dernier;

CONSIDÉRANT le contexte dans lequel évolue ce dossier et les risques s'y rattachant;

CONSIDÉRANT la volonté de la population de plus de 6 000 citoyens, citoyennes de la MRC de Charlevoix-Est exprimée lors de la marche de mai 2011;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Guillaume Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine réitère son appui à la Coalition pour la survie de l'hôpital de La Malbaie pour mener à bonne fin le dossier de la construction d'un hôpital neuf dans Charlevoix-Est.

#### Salon funéraire 13.3

Résolution # 6205-13

Considérant que le gymnase sert également de salon funéraire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Yvan Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers de faire estimer les coûts de rideau ou de toile.

- Pancarte accueil «Bienvenue à Baie-Sainte-Catherine» 13.4
- 14. Période de questions
- 15. Levée de la séance

Resolution # 6305-13

Il est proposé par Madame Diane Perron de lever la séance à 8 h 05,

andre a autism André Boulianne

Maire suppléant

Bregitte Bouleaune Brigitte Boulianne

Directrice générale

Moi. André Boulianne, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal



Municipalité de Baie-Ste-Catherine Charlevoix

3 Juin 2013 Réunion ordinaire du conseil municipal tenue au gymnase de l'École Saint-Firmin à 19 h 00.

Sont présents: Madame Valérie Savard, Monsieur Jean-Paul Boulianne, Madame Diane Perron, Monsieur Yvan Poitras sous la présidence de Monsieur André Boulianne, maire suppléant, Madame Brigitte Boulianne, directrice générale assiste également à la réunion.

Absent: Monsieur Albert Boulianne

# TOUS FORMANT QUORUM

<u>Prière</u>

Adoption de l'ordre du jour

Résolution # 6406-13

Il est proposé par Madame Valérie Savard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoption du procès-verbal du 8 avril 2013

Résolution # 6506-13

Il est proposé par Monsieur Yvan Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal du 6 mai 2013.

Comptes à payer

Boulianne Brigitte	frais déplacement	263,20
Desjardins sécurité fin.	assurances	221,84
Ville de La Malbaie	urbanisme	570,28
Dicom	envois	98.38
FCM	cotisation	77,36
Réseau qué. Villes &		
villages	fournitures	67,00
John Meunier	Chlore libre	347,22
Maxxam analytique	analyse	96,58
Les idées de ma maison	abonnement	14,89
Optimum	produits	101,65
Pièces d'autos		
Deschenes	fournitures	5,04
PG solutions	reçus et soutien	326,99
Les entreprises L. R		
Dufour	contrat + caution	7938,92
Patri-arch	1er versement projet	3449,25
Petite caisse		37,97
Matériaux R.J.M	poignée	23,50
Mario Duchesne Élec.	luminaires	1929,28
Morency, avocats	honoraires	163,39
	quote-part ordures +	
MRC Charlevoix-est	val.	14855,75
MRC Charlevoix-est	téléphonie IP	103,85



Dépenses incompressibles

Salaires empl. Élus + retenues

retenues		4956,67
Hydro-Québec	éclairage	226,73
Hydro-Québec	élément	24,99
Hydro-Québec	Place du village	84,92
Hydro-Québec	Rit	30,07
Solo	Cell	33,81
Visa		72,43
Hydro-Québec	loisirs	344,35
Hydro-Québec	école	244,16
Bell	bureau	79,94
Bell	loisirs	100,79

#### Résolution # 6606-13

Il est proposé par Madame Diane Perron et résolu à l'unanimité des conseillers de payer les comptes tels que présentés au montant de 36 991.10\$ et dont les chèques portent les numéros 252894 à 252918 inclusivement.

Je, soussignée, Brigitte Boulianne, certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour payer lesdites dépenses.

# 5. Correspondance

# 5.1 DEMANDE DE PARTICIPATION AU PROGRAMME « CHANGEZ D'AIR! »

# Resolution 6706-13

CONSIDÉRANT que les particules fines sont très nuisibles à la santé cardiopulmonaire et coûtent très cher à la société québécoise en frais de santé et d'absentéisme;

CONSIDÉRANT que le chauffage au bois est pour une part importante responsable du smog hivernal;

CONSIDÉRANT que l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) a été mandatée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), afin de mettre sur pied et de gérer un programme de retrait et de remplacement de vieux appareils de chauffage au bois au Québec, excluant le territoire de l'Île de Montréal;

CONSIDÉRANT que l'AQLPA lance le programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « CHANGEZ D'AIR! » offrant une remise jusqu'à 400\$ pour les vieux poêles et 500\$ pour les fournaises et jusqu'à 100\$ pour le système d'évent;

CONSIDÉRANT que l'objectif du programme est de réduire de façon importante le nombre de particules fines en retirant ou en remplaçant 5000 vieux appareils de chauffage;



CONSIDÉRANT que ce programme se déroule en deux phases;

CONSIDÉRANT que la première phase est ouverte à toute la population du Québec et se termine après avoir versé 2500 remises, ou au 31 décembre 2012, selon la première éventualité;

CONSIDÉRANT que la participation des municipalités est requise dans une deuxième phase qui débute le 1<sup>er</sup> janvier 2013, lesquelles viennent bonifier le programme, en attribuant un montant additionnel de 100\$ pour chaque vieil appareil de chauffage au bois, portant la remise totale à 200\$ pour un retrait et à 500\$ (poêle) ou 600\$ (fournaise) pour le remplacement par un appareil de chauffage certifié EPA ou ACNOR B415.1 qui émet 70 % moins de particules fines ;

IL EST PROPOSÉ par Madame Diane Perron et unanimement résolu,

QUE la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine désire participer au programme en accordant un montant de cent dollars (100\$) par vieux appareil de chauffage au bois retiré ou remplacé sur son territoire, jusqu'à concurrence de 10 poêles remplacés.

#### 5.2 Service pour hommes impulsifs et colériques

#### Résolution # 2806-13

Considérant la demande de recrutement pour l'année 2013-2014 du Service pour hommes impulsifs et colériques;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Yvan Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler notre carte de membre au montant de 5.00\$ auprès de SHIC.

# 5.3 École secondaire du Plateau

# Résolution # 2906-13

Considérant la demande de commandite reçue de l'École secondaire du Plateau dans le cadre de l'activité «Méritas»;

Il est préposé par Monsieur Guillaume Poitras de donner 25.00\$ en commandite afin de souligner la performance et l'implication de certains élèves en partenariat avec les organismes du milieu.

#### 5.4 Point Co

Tournoi de golf

#### 5.5 Journée de la culture

#### Résolution # 7006-13

Proclamation des journées de la culture

Attendu que la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine et de la qualité de vie de ses citoyens;

Attendu que la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

Attendu que la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;



Attendu que la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine a déjà manifesté par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

Attendu que le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, Les Journées nationales de la culture, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

Attendu que l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

De ce fait, il est proposé par Madame Diane Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de baie-Sainte-Catherine, à l'instar de l'assemblée nationale du Québec, proclame Journée de la culture le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

# 5.6 MMQ Rapport annuel

La directrice générale dépose le rapport annuel au conseil

#### 5.7 La Grande Secousse de Charlevoix

Madame la directrice générale explique comment se déroulera «La Grande secousse de Charlevoix» et invite les gens là participer puisque la Municipalité est inscrite à l'activité.

# 5.8 Semaine de la municipalité de Fête des voisins

La semaine de la municipalité se déroule du 2 au 8 juin et le conseil profite de l'occasion pour inviter les contribuables à une rencontre à *L'Espace citoyen* dans le cadre de la Fête des voisins.

#### 6. Avis de motion

Règlement numéro 140-13 modifiant le règlement 127-10 sur La sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés.

Monsieur Yvan Poitras donne avis de motion que lors d'une prochaine réunion, il y aura modification du règlement 127-10 concernant la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés.

# Projet de rénovation Centre des loisirs.

# Resolution # 7106-13

Attendu qu'une demande de financement au «Fonds d'amélioration de l'infrastructure a été déposée le 24 avril dernier;

Attendu qu'une demande de financement sera également déposée dans le cadre du programme PIQM 5.1 ;



Attendu que le bâtiment est désuet et les infrastructures doivent être rafraichies afin d'assurer la sécurité et le maintien des services actuellement offerts à la population;

Attendu que la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine tient à ce projet;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Yvan Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers qu'advenant le cas de non disponibilité des fonds du Programme PIQM 5.1. La municipalité s'engage à verser le solde du projet si ce dernier est accepté par Développement économique Canada pour les régions du Québec.

Nomination d'un membre du conseil sur le conseil d'administration de la Co-op

#### Résolution # 7206-13

Attendu que Monsieur Guillaume Poitras a démissionné de son poste de

Attendu qu'il est impératif d'avoir un membre du conseil sur ce comité;

En conséquence, il est proposé par Madame Valérie Savard et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer Madame Diane Perron comme représentante du conseil municipal au conseil d'administration de la Coopérative.

<u>Varia</u>

9.1 STQ

#### Résolution #7306-13

**PRODUITE** à ce Conseil la demande de la Société des traversiers du Québec concernant la possibilité d'installer à titre de projet pilote, un restaurant ambulant (cantine mobile), à proximité des files d'attentes du traversier.

**CONSIDÉRANT QU'**un restaurant ambulant pourrait être autorisé si le Conseil juge que cette activité est nécessaire et qu'il adopte une résolution à cet effet;

**CONSIDÉRANT QU'**il s'agit d'un projet pilote afin d'accommoder les usagers du traversier lorsqu'ils sont obligés d'attendre pour une plus longue période ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande ne cause préjudice à aucun autre commerce puisque ce restaurant ambulant serait installé près des files d'attentes du traversier et que les usagers du traversier ne peuvent retourner sans perdre leurs places;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Diane Perron et résolu à l'unanimité des Conseillers

**QUE** ce Conseil autorise la Société des traversiers du Québec à installer un restaurant ambulant près des files d'attente du traversier pour une période d'environ 3 mois.

9.2 Salaire

9:3 Eau

9.4 Jeux pour enfants

# Résolution # 7406-13

Considérant que nous n'avons pas de parc de jeux afin d'amuser les enfants de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par Monsieur André Boulianne et résolu à l'unanimité des conseillers d'acheter un jeu (multi-usage) pour les enfants.



Madame Valérie Savard quitte la séance avant la période de question.

10. Période de questions

11. Levée de la séance

Nº de résolution ou annotation Résolution # 7506-13

Il est proposé par Monsieur Jean-Paul Boulianne de lever la séance à 7 h

André Boulianne

Maire suppléant

Brigitte Boulianne Directrice générale

Moi, André Boulianne, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal



Municipalité de Baie-Ste-Catherine Charlevoix

8 Juillet 2013 Réunion ordinaire du conseil municipal tenue au gymnase de l'École Saint-Firmin à 19 h 00.

Sont présents : Madame Valérie Savard, Madame Diane Perron, Monsieur Guillaume Poitras, Monsieur Yvan Poitras sous la présidence de Monsieur André Boulianne, maire suppléant, Madame Brigitte Boulianne, directrice générale assiste également à la réunion.

Absent : Monsieur Albert Boulianne Monsieur Jean-Paul Boulianne

# **TOUS FORMANT QUORUM**

#### <u>Prière</u>

Adoption de l'ordre du jour

# Résolution # 7607-13

Il est proposé par Monsieur Yvan Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoption du procès-verbal du 3 juin 2013

# Résolution # 7707-13

Il est proposé par Madame Diane Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal du 3 mai 2013.

# Comptes à payer

	frais déplacement	
Brigitte Boulianne	Congrès	163.20
Brigitte Boulianne	frais déplacement	167.20
Benoît Coté	assistance comptable	747.35
École secondaire du Plateau	commandite	25.00
Fleuriste Les Escoumins	Fleurs Doris Laprise	91.88
MRC de Charlevoix	Accès RISQ 1 an	148.66
Service hommes impul. Colériques	carte de membre	5.00
Entreprises GD	excavation Age d'Or	50.00
Produits Optimum	produits	12.86
Richard Gaudreault	frais	154.80
	Branchement Daniel	
Richard Gaudreault	Gaud.	140.00
ADMQ	formation	258.69
Desjardins Sécurité financière	assurances	221.84
Coop Baie-Ste-Catherine	essence + fournitures	399.10
Dicom	envois	125.68
	Branchement Daniel	
Construction Ovila Dufour	Gaud.	510.49
Réal Huot	pièces aqueduc	448.08
Maxxam analytique	analyse	29.89
MRC de Charlevoix	téléphonie IP	15.53
MRC de Charlevoix	quote part	9775.50
Nanoarchitecture	plan loisirs	120.00
Optimimun	peinture	160.72
Municipalité Petit-Saguenay	matières résiduelles	1040.00
Municipalité de Tadoussac	entente incendie	32255.00



Plomberie Charlevoix caméra travaux égout 1692.03

#### Dépenses incompressibles

Salaires élus, employés + cotisation		8852.78
Hydro Québec	éclairage	234.28
Visa	frais postes	162.19
Imprimerie Charlevoix	fournitures de bureau	68.61
Pépinière Charlevoix	plantes (Age d'Or	687.73
Solo	cell	33.81
Hydro Québec	Loisirs	344.35
École		854.79
Bell	bureau	84.26

#### Resolution # 7807-13

Il est proposé par Madame Valérie Savard et résolu à l'unanimité des conseillers de payer les comptes tels que présentés au montant de 60 081.30\$ et dont les chèques portent les numéros 252919 à 252945 inclusivement.

Je, soussignée, Brigitte Boulianne, certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour payer lesdites dépenses.

# 5. Correspondance

- 5.1 Service pour Hommes impulsifs et colériques
- 6. Nomination d'un conseiller responsable pour la question des ainés

#### Resolution # 7907-13

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix-Est s'est engagée dans la réalisation d'une politique municipale des aînés pour l'ensemble des municipalités et du TNO de son territoire;

ATTENDU QUE qu'à cet effet, la MRC a reçu du financement du ministère de la Famille et des Aînés dans le cadre du programme de soutien « Municipalité amie des aînés (MADA) »;

ATTENDU QUE pour la bonne réalisation de la démarche MADA, il est nécessaire que le comité de pilotage de la démarche soit formé de représentants des conseils municipaux agissant à titre de RQA (responsables de la question des aînés);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Guillaume Poitras et résolu unanimement, de nommer Monsieur André Boulianne à titre de responsable de la question des aînés (RQA).

 Adoption du règlement 140-13 modifiant le règlement général numéro 127-10 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés.

# Resolution # 8007-13

RÈGLEMENT NUMÉRO 140-13 MODIFIANT LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL NUMÉRO 127-10 SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS

CONSIDÉRANT le Règlement général numéro 127-10 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés adopté par la



ou annotation

municipalité (ou ville) de Baie-Sainte-Catherine à l'intérieur duquel on retrouve un chapitre sur les animaux (chapitre 6);

CONSIDÉRANT la compétence de la MRC de Charlevoix-Est en matière de fourrière et de contrôle des animaux s'appliquant à l'ensemble des municipalités locales de son territoire dont la municipalité (ou ville) de Baie-Sainte-Catherine;

CONSIDÉRANT l'adoption par la MRC de Charlevoix-Est du Règlement numéro 231-11-12 relatif aux animaux sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné par Monsieur Yvan Poitras, lors de la séance ordinaire du conseil du 3 juin 2013 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Yvan Poitras et résolu unanimement, d'adopter ce qui suit :

# ARTICLE 1 TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour titre Règlement numéro 140-13 modifiant le Règlement général numéro 127-10 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés.

ABROGATION DU CHAPITRE 6 DU REGLEMENT GÉNÉRAL NUMÉRO 127-10 SUR LA SÉCURITÉ **PUBLIQUE** ET LA PROTECTION <u>PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS</u>

Le chapitre 6 du Règlement général numéro 127-10 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés est abrogé.

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

André Boulianne

Maire suppléant

Brigitte Boulianne Directrice générale

Avis de motion le 3 juin 2013 Adoption le 8 juillet 2013 Avis de promulgation le 9 juillet 2013

Mandat du maire

Résolution #8107-13

Considérant que le mandat d'un membre du conseil qui fait défaut d'assister aux séances du conseil pendant 90 jours consécutifs prend fin à la clôture de la première séance qui suit l'expiration de cette période tel que le stipule l'article 314 du Code Municipal;

Considérant que Monsieur Boulianne est hospitalisé depuis ce temps;

En conséquence, il est proposé par Madame Perron et résolu à la majorité des conseillers présents de décréter que cette absence n'entraine pas la fin du mandat du maire considérant que la situation est hors de son contrôle.



9. Varia

> 9.1 Embauche de Monsieur Léon Boulianne

Nº de résolution

Resolution # 8207-13

Resolution # 8307-13

ATTENDU QUE

ATTENDU QUE

ATTENDU QUE

ATTENDU QUE

Il est proposé par Madame Valérie Savard et résolu à l'unanimité des conseillers d'embaucher Monsieur Léon Boulianne afin de terminer le travail commencé l'an dernier aux archives municipales.

#### TRANSPORT DE MATIÈRE DANGEUREUSE SUR LA 9.2 **ROUTE 138**

ATTENDU QUE	suite à la tragédie survenue à Lac-Mégantic, cet accident nous fait réfléchir au fait que nul ne peux prédire l'avenir;
ATTENDU QUE	la route 138 est une route très achalandée par le transport lourd

MRC de Charlevoix-Est afin de créer une table de concertation pour réfléchir à la question et élaborer une stratégie d'intervention.

ATTENDU QUE	le ministère des Transport du Québec (MTQ) est le responsable des
	infrastructures routières telle que la Route 138;

ATTENDU QUE le Gouvernement Fédéral par le Ministère du Transport est responsable des Lois en matière de transport des matières dangereuses;

ATTENDU QUE la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine se doit de protéger TOUS les résidents et utilisateurs de la route sur son territoire;

ATTENDU QU' il nous est impossible de connaître la nature exacte des matières transportées sur la section de Route 138 qui traverse le territoire;

ATTENDU QU' il nous est aussi impossible de connaître les compagnies qui effectuent le transport ni la fréquence des transports de matières dangereuses;

> la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine s'est donné le mandat de développer son territoire selon un plan stratégique pour un développement durable afin d'assurer une bonne qualité de vie à ses citoyens et aux générations futures;

> la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine souhaite maintenir son attractivité auprès des familles et continuer de leur offrir un cadre de vie saine et agréable;

l'importance de la conservation des paysages, de la qualité de l'eau et de ATTENDU QUE l'air pour la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine;

> la municipalité exige d'être informée adéquatement de toutes les informations concernant les compagnies, et les matières dangereuses se transite sur son territoire;

POUR CES MOTIFS,

Sur proposition de monsieur André Boulianne il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de contacter les municipalités de la MRC de Charlevoix-Est afin de créer une table de concertation pour réfléchir à la question et élaborer une stratégie d'intervention.

QUE la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine propose une limite de vitesse de 30 kilomètre heure dans les limites de SON PÉRIMÈTRE



URBAIN à toutes compagnies de transport de matières dangereuses, ainsi qu'à leurs contractants;

QUE de la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine puissent compter sur une information objective, complète et indépendante de toute compagnie qui transporte des matières dangereuses sur demande;

QUE le Ministère du Transport du Québec évalue les zones à risque et nous informe de ceux-ci;

QUE le Ministère du Transport du Québec améliore les sections de la Route 138 entre Baie-Sainte-Catherine et Saint-Siméon pour le transport par camion.

QUE le Gouvernement du Québec évalue et prenne les moyens pour favoriser le cabotage des matières dangereuses par bateaux.

QUE le Gouvernement Fédéral du Canada évalue et prenne de meilleurs moyens pour sécuriser le transport des matières dangereuses par camion et favorise celui-ci par bateau.

- c.c. M. Denis Lebel, Ministre des Transports du Canada
  - Honorable Pauline Marois, première ministre du Québec et députée de Charlevoix – Côte de Beaupré
  - M. , Ministre du Transport du Québec
  - M. Jonathan Tremblay, député fédéral de Charlevoix
  - MRC de Charlevoix-Est
  - MRC de Charlevoix
- 9.3 Permission clôture sur terrain municipal

# Résolution # 8407-13

Considérant que la Municipalité a déjà donné à Monsieur Guillaume Poitras une servitude de vue sur le terrain portant le matricule # 6126 89 9625;

Considérant la demande de Monsieur Poitras de procéder à l'installation d'une clôture sur ledit terrain;

En conséquence, il est proposé par Madame Valérie Savard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la construction d'une clôture sur ce terrain, toutefois à la demande de la Municipalité, Monsieur Poitras s'engage à l'enlever au besoin.

- 9.4 Monsieur Yvan Poitras propose de faire parvenir une carte de prompt rétablissement à Monsieur Jean-Paul Boulianne
- 10. <u>Période de questions</u>

Aucune personne dans la salle



Resolution # 8507-13

N° de résolution

#### 11. Levée de la séance

Il est proposé par Madame Diane Perron de lever la séance à 7 h

André Boulianne

Maire suppléant

Brigitte Boulianne

Directrice générale

Moi, André Boulianne, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



Municipalité de Baie-Ste-Catherine Charlevoix

5 août 2013 Réunion ordinaire du conseil municipal tenue à la salle des délibérations de l'Édifice Albert-Boulianne

Sont présents: Madame Valérie Savard, Madame Diane Perron, Monsieur Guillaume Poitras, Monsieur André Boulianne sous la présidence de Monsieur Yvan Poitras, maire suppléant, Madame Brigitte Boulianne, directrice générale assiste également à la réunion.

Absent : Monsieur Albert Boulianne Monsieur Jean-Paul Boulianne

# TOUS FORMANT QUORUM

Prière

Adoption de l'ordre du jour

#### Résolution #8608-13

Il est proposé par Madame Valérie Savard et résolu à l'unanimité des conseillers présent d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoption du procès-verbal du 8 juillet 2013

#### Résolution #8708-13

Il est proposé par Madame Diane Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le procès-verbal tel que présenté.

# 4. Comptes à payer

# Résolution # 8808-13

Dicom express	envois	49.99
Les Services Mécaniques h d	monofilament	44.79
	pièces	
Réal Huot inc	aqueduc	553.35
Maxxam analytique	analyse	136.82
Morency, Société d'Avocats	honoraires	90.49
Excavation Pascal Lavoie		51.74
Signalisation Lévis	pancarte	60.37
Desjardins Sécurité financière	assurance	221.84
Hebdo Charlevoisien	avis public	258.23
Matériaux RJM	moulures	42.94
Visa	Balançoire	1126.69
	frais	
	déplacement	
	Congrès	427.37
	frais postes	109.77
	Balançoires	
	Âge d'Or	55 <i>.</i> 85
	frais déplacement	
	cour	45.76
	frais déplacement	25.70



#### Dépenses incompressibles

Hydro Québec		élément	27.41
		Poste de	
Hydro Québec		chloration	1898.77
		Place de	
Hydro Québec		l'alliance	33.02
Hydro Québec		Rit	31.51
Hydro Québec		éclairage	226.73
Solo		cell	33.81
Hydro Québec		Loisirs	344.35
Hydro Québec		École	190.78
Hydro Québec		École	112.74
Salaires employe	és, élus + retenues		5161.62
Bell	bureau		83.88

Il est proposé par Madame Valérie Savard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer les comptes tels que présentés au montant de 11 446.32\$ et dont les chèques portent les numéros 252946 à 952956 inclusivement.

Je, soussignée, Brigitte Boulianne, certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour payer lesdites dépenses.

# 5. Correspondance

#### 5.1 PIQM 5.1

#### Resolution # 8908-13

ATTENDU QUE la municipalité est propriétaire du Centre des Loisirs et que ce dernier a besoin de travaux majeurs afin de le rendre plus accessible et sécuritaire;

ATTENDU QUE dans le cadre du «Programme d'infrastructures Québec-Municipalité, Volet 5.1 Programme d'infrastructures à vocation municipale et communautaire (PIQM) permet aux municipalités du Québec de réaliser des projets de construction, de mise aux normes, de réhabilitation ou de réfection d'infrastructures municipales. Il vise à assurer la sécurité et la santé des employés et de la collectivité, à améliorer l'offre de service et la qualité de vie des citoyens en plus de pallier la désuétude et le manque d'espace des infrastructures existante;

ATTENDU QU'advenant l'acceptation du projet, la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et les coûts d'exploitations continus du projet;

A CES CAUSES, il est proposé par Monsieur Guillaume Poitras de déposer une demande dans le cadre du *Programme d'infrastructures*Volet 5.1 Programme d'infrastructures à vocation municipale et communautaire et d'autoriser le maire / maire suppléant et la directrice générale à signer les documents relatifs à la demande.



# 5.2 Comité Fjord du Saguenay/Patrimoine mondial

#### Résolution # 9008-13

N° de résolution ou annotation

#### APPUI À L'INSCRIPTION DU FJORD DU SAGUENAY

#### À LA LISTE INDICATIVE CANADIENNE

#### DE PARCS CANADA

« ENSEMBLE NOUS Y CROYONS... »

CONSIDÉRANT QU'

un rêve datant de 2004 et relancé par l'étude scientifique de faisabilité réalisée en 2009 par M. Jules Dufour, professeur émérite de l'Université du Québec à Chicoutimi, qui conclut au potentiel du fjord du Saguenay et à sa valeur universelle comme site du patrimoine mondial de l'UNESCO en terme notamment d'authenticité et d'intégrité;

CONSIDÉRANT QUE

d'autres arguments viennent appuyer le caractère exceptionnel du fjord dont :

- son patrimoine historique témoignant des premiers contacts entre l'Europe et l'Amérique et un lieu d'occupation datant de près de 8 000 ans;
- présence du parc national du Fjord-du-Saguenay et du parc marin Saguenay-Saint-Laurent et la concertation des gouvernements fédéral et provincial de la gestion de ce territoire;
- sa qualité comme milieu de recherche scientifique et d'observation des mammifères marins;
- sa caractéristique d'être le plus long fjord au monde à une aussi basse latitude;

CONSIDÉRANT les bénéfices sur l'économie touristique qu'apporte l'identification à un site de l'UNESCO en matière d'attractivité qui va bien au-delà du périmètre inscrit;

**CONSIDÉRANT QUE** 

le comité « Fjord-du-Saguenay/Patrimoine mondial » créé en 2010 qui a pour mission de rassembler la population et les différents intervenants autour du projet, notamment en sollicitant leur appui à la démarche de reconnaissance du fjord du Saguenay;

CONSIDÉRANT QUE

le comité de promotion réunit sous un même objectif des représentants (19) des régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de la Côte-Nord et de Charlevoix et des Communautés innues (MRC, ATR, SEPAQ, Promotion Saguenay...);

...

**CONSIDÉRANT QUE** 

le comité détient l'appui de l'Assemblée nationale du Québec et des Premières Nations innues, des régions concernées;

**CONSIDÉRANT QUE** 

préalablement à la reconnaissance du site par l'UNESCO, le gouvernement canadien doit d'abord inscrire le fjord du



Saguenay sur la liste indicative canadienne;

A CES CAUSES, IL EST PROPOSÉ par Monsieur Guillaume Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer le comité promotion « Fjord Saguenay/Patrimoine mondial » dans sa démarche visant l'inscription du fjord du Saguenay sur la liste indicative canadienne par le gouvernement ceci en vue d'une reconnaissance au patrimoine mondial de l'UNESCO.

# 5.3 <u>UMQ/ Tragédie à Lac Mégantic</u>

#### Résolution #9108-13

Il est proposé par Monsieur Guillaume Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire parvenir une lettre au conseil municipal de Lac Mégantic démontrant notre solidarité envers eux.

#### 5.4 La Maison La Montée

# 5.5 <u>Croix-Rouge Canadienne</u>

#### Résolution #9208-13

Considérant la demande de barrage routier symbolique du 30 août au 2 septembre 2013 que veut tenir la Croix-Rouge Canadienne sur notre territoire à la hauteur des traversiers;

Il est proposé par Madame Diane Perron et résolu à la majorité des conseillers présents d'autoriser ce barrage symbolique sur le territoire de notre municipalité.

# 5.6 Ministre des Transports

Obtention d'une subvention de 27 315\$ dans le cadre du Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire.

#### 6. Avis de motion

PLAN D'URBANISME

# Resolution # 9308-13

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix-est a procédé à la révision de son schéma d'aménagement;

ATTENDU QUE L'ARTICLE 59.5 de la *Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme*, chapitre A-19.1 prévoit que la municipalité doit, dans les deux (2) ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement abrogeant le plan d'urbanisme ou tout règlement de concordance pour assurer la conformité au plan;

EN CONSÉQUENCE, AVIS DE MOTION EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par Madame Valérie Savard de la présentation d'un règlement portant le numéro 141-13 abrogeant le règlement numéro 47 et ses amendements concernant le plan d'urbanisme de la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine.



#### Avis de motion

#### PERMIS ET CERTIFICATS

#### Résolution # 9408-13

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix-Est a précédé à la révision de son schéma d'aménagement;

ATTENDU QUE L'ARTICLE 59.5 de la *Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme*, chapitre A-19.1 prévoit que la municipalité doit, dans les deux (2) ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement abrogeant le plan d'urbanisme ou tout règlement de concordance pour assurer la conformité au plan;

EN CONSÉQUENCE, AVIS DE MOTION EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par Madame Valérie Savard de la présentation d'un règlement portant le numéro 142-13 abrogeant le règlement numéro 48 concernant les «permis et certificats » et ses amendements.

#### **AVIS DE MOTION**

RÈGLEMENT DE ZONAGE

# Résolution # 9508-13

ATTENDU QUE la MRC DE Charlevoix-Est a procédé à la révision de son schéma d'aménagement;

ATTENDU QUE L'ARTICLE 59.5 de la **Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme**, chapitre A-19.1 prévoit que la municipalité doit, dans les deux (2) ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement abrogeant le plan d'urbanisme ou tout règlement de concordance pour assurer la conformité au plan;

EN CONSÉQUENCE, AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTES DONNÉ par Madame Diane Perron de la présentation d'un règlement portant le numéro 144-13 abrogeant le règlement numéro 49 concernant le «zonage» et ses amendements.

#### **AVIS DE MOTION**

RÈGLEMENT DE LOTISSSEMENT

# Résolution # 9608-13

ATTENDU QUE la MRC DE Charlevoix-Est a procédé à la révision de son schéma d'aménagement;

ATTENDU QUE L'ARTICLE 59.5 de la *Loi sur l'Aménagement et* ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement abrogeant le plan d'urbanisme ou tout règlement de concordance pour assurer la conformité au plan;

EN CONSÉQUENCE, AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTES DONNÉ par Madame Valérie Savard de la présentation d'un règlement portant le numéro 143-13 abrogeant le règlement numéro 50 concernant «le lotissement» et ses amendements.



# 10. AVIS DE MOTION

#### RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION

#### Resolution # 9708-13

N° de résolution ou annotation ATTENDU QUE la MRC DE Charlevoix-Est a procédé à la révision de son schéma d'aménagement;

ATTENDU QUE L'ARTICLE 59.5 de la *Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme*, chapitre A-19.1 prévoit que la municipalité doit, dans les deux (2) ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement abrogeant le plan d'urbanisme ou tout règlement de concordance pour assurer la conformité au plan;

EN CONSÉQUENCE, AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTES DONNÉ par Madame Diane Perron de la présentation d'un règlement portant le numéro 146-13 abrogeant le règlement numéro 51 concernant «la construction» et ses amendements.

#### 11. AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT CONCERNANT LE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

#### Resolution # 9808-13

ATTENDU QUE la MRC DE Charlevoix-Est a procédé à la révision de son schéma d'aménagement;

ATTENDU QUE L'ARTICLE 59.5 de la *Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme*, chapitre A-19.1 prévoit que la municipalité doit, dans les deux (2) ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement abrogeant le plan d'urbanisme ou tout règlement de concordance pour assurer la conformité au plan;

EN CONSÉQUENCE, AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTES DONNÉ par Madame Diane Perron de la présentation d'un règlement portant le numéro 145-13 adoptant «Le Plan d'implantation et d'intégration architecturale».

# 12. Avis de motion

Règlement de fermeture d'une partielle de l'ancienne route 138

#### Resolution # 9908-13

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur Guillaume Poitras qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement en vue de procéder à la fermeture, l'abandon, la désaffection et l'abolition d'une parcelle de la route 138

Que ce règlement portera le numéro 147-13 pour y être inscrit comme tel au libre des règlements de la municipalité et versé aux archives pour en faire partie intégrante.



# Demande de dérogation mineure Gaston Therrien

N° de résolution ou annotation CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée le 11 juin 2013;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu des articles 2 et 3 du Règlement sur les dérogations mineures numéro 97-01;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une reconstruction d'un garage qui dépassait déjà la hauteur maximale autorisés; Les membres du Comité consultatif d'urbanisme prennent connaissance d'une demande de dérogation mineure pour une propriété située au 474 route de la Grande-Alliance afin de réputer conforme la hauteur du garage résidentiel à 6,7 mètres alors que l'article 7.2.3 du Règlement de zonage numéro 49 de la Municipalité de Baie-Ste-Catherine stipule que la hauteur maximale d'un garage ne doit pas excéder celle du bâtiment principal qui dans ce cas-ci est de 5,24 mètres.

CONSIDÉRANT que le terrain est à deux niveaux et que le garage est sur le niveau inférieur ;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucune conséquence sur les propriétés voisines;

CONSIDÉRANT que la recommandation du CCU est d'accepter la dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur Guillaume Poitras et résolu à l'unanimité d'autoriser la dérogation mineure demandée pour le 474, route de la Grande-Alliance.

Appel d'offres Déneigement des rues municipales

#### Résolution # 10108-13

Attendu que le contrat d'entretien des chemins pour la saison hivernale a pris fin en mai dernier;

Attendu le besoin d'embaucher un entrepreneur pour faire l'entretien des chemins de la Municipalité;

A ces causes, il est proposé par Madame Valérie Savard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à aller en appel d'offres pour l'entretien des chemins de la Municipalité.

# 15. Varia

15.1 Gymnase peinture

#### Résolution # 10208-13

Il est proposé par Madame Valérie Savard de peinturer les murs du gymnase afin de rendre la salle plus accueillante.

15.2 Vente de biens excédentaires

# Résolution # 10308-13

Considérant le surplus de meubles que possèdent la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Guillaume Poitras de vendre au plus offrant certains biens excédentaires notamment les anciennes chaises des loisirs ainsi que des casiers.



#### 15.3 Programme de développement régional et forestier

#### Resolution # 10408-13

N° de résolution ou annotation

Considérant que le réseau de sentier pédestre n'est pas terminé;

En conséquence, il est proposé par Madame Diane Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire une demande de financement dans le «Programme de développement régional et forestier» et d'autoriser la directrice générale à signer les documents relatifs à ce programme.

#### 15.4 Bois sur la plage

#### Resolution # 10508-13

Considérant que des matériaux de construction ont été déposés sur la plage sans permission;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Guillaume Poitras et résolu à l'unanimité de vérifier la règlementation concernant la plage, de faire parvenir un mot à la population afin de conscientiser les gens à garder la plage accueillante et de les inciter à aller porter les matériaux de construction à l'écocentre de Saint-Siméon.

Madame Valérie demande au maire suppléant de quitter la séance car elle doit retourner au travail à 19 h 40.

#### 16. Période de questions

Plage

Regard chez Monsieur Donald Kenny

Postes Canada

# Resolution # 10608-13

Considérant qu'une question fut soulevée par un contribuable sur la possibilité de fusion de service de courrier rural avec Saint-Siméon;

Considérant la distance entre les deux municipalités ainsi que les conditions hivernales sur la route 138;

Considérant que si cette fusion survient, la municipalité se questionne sur l'avenir du bureau de poste de Baie-Sainte-Catherine et le service tardif qui sera assuré via Saint-Siméon;

Considérant que de plus, il survient une perte d'emploi dans notre municipalité;

En conséquence, il est proposé par Monsieur André Boulianne et résolu à l'unanimité des conseillers présents de manifester notre désaccord avec cette façon de faire aux dirigeants de Postes Canada ainsi qu'au député Monsieur Jonathan Tremblay.



Levée de la séance

Nº de résolution ou annotation Il est proposé par Madame Diane Perron de lever la séance à 19 h 50.

Yvan Poitras,

Brigitte Boulianne

Maire suppléant

Directrice générale

Moi, Yvan Poitras, maire suppléant, atteste que la signature de présent procès-verbal équivaut à ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



Municipalité de Baie-Ste-Catherine Charlevoix

9 septembre 2013. Réunion ordinaire du conseil municipal tenue à la salle des délibérations de l'Édifice Albert-Boulianne

Sont présents: Madame Valérie Savard, Madame Diane Perron, Monsieur Guillaume Poitras, Monsieur André Boulianne sous la présidence de Monsieur Yvan Poitras, maire suppléant, Madame Brigitte Boulianne, directrice générale assiste également à la réunion. A Jean-Poul fouliment

BB

Absent: Monsieur Albert Boulianne

# **TOUS FORMANT QUORUM**

- 1. Prière
- 2. Adoption de l'ordre du jour

# Resolution # 10809-13

Il est proposé par Monsieur Jean-Paul Boulianne et résolu à l'unanimité des conseillers présent d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

# 3. Adoption du procès-verbal du 8 juillet 2013

# Resolution # 10909-13

Il est proposé par Madame Valérie Savard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le procès-verbal tel que présenté.

#### 4. Comptes à payer

# Resolution # 11009-13

Desjardins sécurité financière	assurances	221.84
Distribution chlore Saguenay	chlore	254.09
Dicom express	envois	98.99
Service de documents Charlevoix	sondage	171.31
Maxxam analytique	analyse	135.67
MRC Charlevoix-est	quote part	14855.75
optimum	fournitures frais	338.33
Brigitte Boulianne	déplacement	58.40
Pièces d'autos Deschesnes	plinthes frais	24.19
Richard Gaudreault	déplacement	80.00
Dépenses incompressibles		
Hydro-Québec	éclairage	234.28
	pièces pour	
Visa	tracteur	57.47
	Coupe	
	bordure	308.11



	Canada	115.70
	frais	
	déplacement	35.19
Solo	cell	33.81
Hydro-Québec	école	14.65
Bell	bureau	83.88
Salaires élus, employés et retenues		6815.67

Postes

Il est proposé par Monsieur Jean-Paul Boulianne et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer les comptes tels que présentés au montant de 23 937.33\$ et dont les chèques portent les numéros 252957 à 252968 inclusivement.

Je, soussignée, Brigitte Boulianne, certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour payer lesdites dépenses.

# Correspondance

- 5.1 Fonds régional en infrastructures de loisirs (FRIL)
- 5.2 Vélo Québec
- 5.3 MTQ
- 5.4 Monsieur Yves Courville
- 5.5 Cabinet du ministre des Transports
- 5.6 Cabinet de la première ministre

# Programme de développement régional et forestier

# Résolution #11109-13

Attendu qu'une demande de subvention a été déposée à la Conférence Régional des élus dans le cadre du «Programme de développement régional et forestier;

Attendu que la Municipalité est responsable de l'entretien des sentiers pédestres;

A ces causes, il est proposé par Madame Diane Perron et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine s'engage à effectuer l'entretien des sentiers pour une période de trois ans

Adoption du projet de règlement concernant le «Plan d'urbanisme »règlement # 141-13

#### Résolution # 11209-13

PROJET DE RÈGLEMENT NO 141-13 DÉCRÉTANT LE PLAN D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-SAINTE-CATHERINE



CONSIDÉRANT la refonte des règlements d'urbanisme annoncée par la résolution no 2012-10-1929 adoptée le 1<sup>er</sup> octobre 2012;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une révision quinquennale du plan d'urbanisme et du remplacement des règlements d'urbanisme en vertu des articles 110.3.1 et 110.10.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT Le chapitre III de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui mentionne la possibilité d'adopter un plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire à la municipalité de remplacer son Plan d'urbanisme suite à l'entrée en vigueur du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT QUE le Plan d'urbanisme constitue la pierre angulaire des règlements d'urbanisme, que ceux-ci découlent de cette grande planification et toute modification éventuelle de tout règlement d'urbanisme devra obligatoirement être conforme au plan d'urbanisme sous peine de nullité;

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement sera soumis à la consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption lors d'une assemblée conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT que le présent projet de règlement est adopté en même temps que les projets de règlements suivant : zonage, lotissement, permis et certificats et construction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Valérie Savard et résolu unanimement d'adopter le projet de règlement no 141-13 décrétant l'adoption du Plan d'urbanisme de la municipalité de Baie-Sainte-Catherine.

Projet de règlement no 141-13 décrétant l'adoption du Plan d'urbanisme de la municipalité de Baie-Sainte-Catherine

#### Article 1 Titre du règlement

Le présent règlement porte le titre de règlement numéro141-13 décrétant l'adoption du Plan d'urbanisme de la municipalité de Baie-Sainte-Catherine.

# Article 2 Préambule

Le préambule fait partie intégrante du règlement.



#### Article 3 But du règlement

Le but du présent plan d'urbanisme est d'établir les lignes directrices de l'organisation physique du territoire de la municipalité de Baie-Sainte-Catherine afin d'identifier, en fonction des potentiels et des contraintes, les vocations dominantes de chaque partie du territoire de manière à maximiser l'organisation et la structuration du développement de la municipalité.

#### Article 4 Contenu du Plan d'urbanisme

Le Plan d'urbanisme comprend les chapitres suivants : Le plan d'urbanisme, Portrait du territoire, Portrait socio-économique, Description des usages présents sur le territoire, Sites d'intérêt, Transport et voies de circulation, Contraintes naturelles et anthropiques, Constats, Orientations d'aménagement et de développement, Affectations du territoire et Dispositions administratives et interprétatives.

# Article 5 Entrée en vigueur

Le présent règlement numéro 141-13 entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

Adoption du projet de règlement sur l'émission des permis et certificats # 142-13

#### Résolution # 11309-13

Projet de règlement sur l'émission des permis et certificats # 142-13

CONSIDÉRANT la refonte des règlements d'urbanisme annoncée par la résolution no 2012-19-1929 adoptée le 1er octobre 2012;

CONSIDÉRANT les articles 116 et 119 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui permettent au conseil d'assujettir la délivrance de permis et de certificats de constructions à certaines conditions ainsi que de régir les différentes constructions sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire à la municipalité de remplacer son règlement relatif à l'émission de permis et certificats en même temps que les autres règlements d'urbanisme suite à l'entrée en vigueur du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Charlevoix-Est.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement sera soumis à la consultation publique le 25 septembre 2013.

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance et déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;



IL EST PROPOSÉ Madame Valérie Savard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'adopter le projet de règlement suivant :

Règlement relatif à l'émission de permis et certificats numéro 142-13 de la municipalité de Baie-Sainte-Catherine.

9. Adoption du projet de règlement sur le lotissement # 143-13

# Resolution # 11409-13

# Projet de règlement de Lotissement # 143-12

CONSIDÉRANT la refonte des règlements d'urbanisme annoncée par la résolution no 3203-13 adoptée le 4 mars 2013;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une révision quinquennale du plan d'urbanisme et du remplacement des règlements d'urbanisme en vertu des articles 110.3.1 et 110.10.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire à la municipalité de remplacer son règlement de lotissement en même temps que les autres règlements d'urbanisme suite à l'entrée en vigueur du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT l'article 115 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui concerne le règlement de lotissement;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement sera soumis à la consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption lors d'une assemblée conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance et déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par Madame Diane Perron et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'ADOPTER LE PROJET DE RÈGLEMENT SUIVANT : Règlement de lotissement no 143-13.

# 10. Adoption du projet de règlement de zonage # 144-13

# Resolution # 11509-13

#### Projet de règlement de zonage # 144-13

CONSIDÉRANT la refonte des règlements d'urbanisme annoncée par la résolution numéro 2012-10-1929 adoptée le 1er octobre 2012;



CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une révision quinquennale du plan d'urbanisme et du remplacement des règlements d'urbanisme en vertu des articles 110.3.1 et 110.10.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui concerne le règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire à la municipalité de remplacer son règlement de zonage en même temps que les autres règlements d'urbanisme à la de suite de l'entrée en vigueur du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement sera soumis à la consultation publique;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance et déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Paul Boulianne et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents :

D'adopter le projet de règlement de zonage numéro 144-13 de la municipalité de Baie-Sainte-Catherine.

11. Adoption du projet de règlement concernant le plan d'implantation et d'intégration architecturale # 145-13

Ce dépôt est reporté

12. Adoption du projet de règlement de construction # 146-13

# Résolution # 11609-13

# Projet de règlement de construction numéro 146-13

CONSIDÉRANT la refonte des règlements d'urbanisme annoncée par la résolution no 3203-13 adoptée le 4 mars 2013;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une révision quinquennale du plan d'urbanisme et du remplacement des règlements d'urbanisme en vertu des articles 110.3.1 et 110.10.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'article 118 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui mentionne possibilité d'adopter un règlement de construction;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la municipalité de remplacer son règlement de construction en même temps que les autres règlements d'urbanisme suite à l'entrée en vigueur du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement sera soumis à la consultation publique qui aura lieu le 25 septembre 2013.



N° de résolution

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance et déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par Madame Diane Perron

et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents

D'ADOPTER LE PROJET DE RÈGLEMENT SUIVANT : Règlement de construction no 146-13.

13. Adoption du règlement # 147-13 décrétant la fermeture d'une parcelle de l'ancienne route 138 montrée à l'originaire située à l'Est de la route 138 actuelle.

Règlement numéro 147-13 décrétant la fermeture d'une parcelle de l'ancienne route 138 montrée à l'originaire située à l'Est de la route 138 actuelle

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 3 de la *Loi sur la voirie* (L.R.Q. c. V-9), le gouvernement peut, par décret publié à la *Gazette Officielle du Québec*, déterminer qu'une route sous la gestion du ministre des Transports devient, à compter de la date indiquée au décret, gérée par une municipalité;

**ATTENDU** que par plusieurs décrets publiés à la *Gazette Officielle du Québec* en 1993, le gouvernement a transféré à la Municipalité la gestion de l'ensemble de son réseau routier local;

**ATTENDU** que les recherches effectuées par le ministère des Transports du Québec, ont démontré qu'une parcelle de l'ancienne route 138 montrée à l'originaire située à l'Est de la route actuelle comprenant une partie du lot 17-A du rang 2 et une partie du lot G du rang 1 du cadastre de Canton de Saguenay, circonscription foncière de Charlevoix I, appartenait en ce sens à la Municipalité;

**ATTENDU** que cette parcelle de l'ancien chemin montrée à l'originaire n'a jamais été entretenue par la Municipalité et que celle-ci ne sert plus à la circulation, faisant physiquement partie intégrante d'un terrain privé;

**ATTENDU** que la Municipalité doit fermer officiellement cette section de l'ancien chemin montré à l'originaire afin une transaction avec Madame Johanne Bédard;

**ATTENDU** que pour la Municipalité, cet ancien chemin montré à l'originaire ne représente aucun intérêt pour son exercice dans le futur et ce, pour quelque destination que ce soit;

**ATTENDU** que même si le droit de propriété de la Municipalité sur l'assiette de l'ancien chemin montré à l'originaire existe en théorie, il appert que celui-ci a été totalement délaissé dans les faits et ne présente plus aucun intérêt pour la Municipalité;

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné lors de la séance ordinaire du 5 août 2013

Résolution # 11709-13

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Guillaume Poitras ET UNANIMEMENT RÉSOLU :



QUE le Règlement # 147-12 décrétant la fermeture d'une parcelle de l'ancienne route 138 montrée à l'originaire située à l'Est de la route actuelle comprenant une partie du lot 17-A du rang 2 et une partie du lot G du rang 1 du cadastre de Canton de Saguenay est adopté;

QU'il soit ordonné et statué ce qui suit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement

#### Article 2

le présent règlement est intitulé Règlement # 147-12 décrétant la fermeture d'une parcelle de l'ancienne route 138 montrée à l'originaire située à l'Est de la route actuelle comprenant une partie du lot 17-A du rang 2 et une partie du lot G du rang 1 du cadastre de Canton de Saguenay;

#### Article 3

la parcelle de l'ancienne route 138 montrée à l'originaire située à l'Est de la route actuelle comprenant une partie du lot 17-A du rang 2 et une partie du lot G du rang 1 du cadastre de Canton de Saguenay, circonscription foncière de Charlevoix I propriété de la Municipalité, est par le présent règlement désaffectée, fermée, abandonnée et abolie comme chemin public à toutes fins que de droit par la Municipalité.

#### Article 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À BAIE-SAINTE-CATHERINE, CE 9<sup>è</sup> JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2013

Yvan Poitras, maire suppléant

Brigitte Boulianne, directrice

générale

Avis de motion : 5 août 2013

Adoption du règlement : 9 septembre 2013

Promulgation: 10 septembre 2013

 Cession d'une partielle de l'ancienne route 138 montrée à l'originaire située à l'Est de la route 138 actuelle.

Cession d'une parcelle de l'ancienne route 138 montrée à l'originaire située à l'Ets de la route 138 actuelle

Résolution # 11809-13

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement # 147-12 décrétant la fermeture d'une parcelle de l'ancienne route 138 montrée à l'originaire située à l'Est de la route actuelle comprenant une partie du lot 17-A du rang 2 et une partie du lot G du rang 1 du cadastre de Canton de Saguenay;

**CONSIDÉRANT** que depuis 2006, l'abolition d'un chemin dans une municipalité régie par le *Code municipal du Québec* (L.R.Q. c. C-27.1) n'opère plus rétrocession par l'effet de la loi, l'article 739 du *Code municipal du Québec* ayant été abrogé à ce moment;

CONSIDÉRANT que le chemin fermé et aboli n'est donc plus rétrocédé de plein droit à l'immeuble qu'il traverse;



**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 6.1 du *Code municipal du Québec*, l'aliénation de tout bien de la Municipalité doit être réalisée à titre onéreux;

**CONSIDÉRANT** que même si le droit de propriété de la Municipalité sur l'assiette de l'ancien chemin montré à l'originaire existe toujours en théorie, il appert que celui-ci a été totalement délaissé dans les faits et ne présente plus aucun intérêt pour la Municipalité;

**CONSIDÉRANT** que l'attrait pour un acquéreur éventuel est propriété de la Municipalité sur l'ancien chemin montré à l'originaire est nulle;

**CONSIDÉRANT** que par analogie avec la jurisprudence en matière d'expropriation, une telle situation vaudrait l'inscription d'une valeur nominale à 1 \$;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité désire se départir de cette parcelle de l'ancien chemin montrée à l'originaire;

**CONSIDÉRANT** la demande effectuée par Madame Johanne Bédard pour se voir rétrocéder cette parcelle de l'ancien chemin montrée à l'originaire et qui traverse sa propriété;

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Guillaume Poitras

# ET RÉSOLU INANIMEMENT

QUE la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine cède pour une valeur nominale de 1 \$ à Madame Johanne Bédard la parcelle de l'ancienne route 138 montrée à l'originaire située à l'Est de la route actuelle comprenant une partie du lot 17-A du rang 2 et une partie du lot G du rang 1 du cadastre de Canton de Saguenay;

QUE le conseil municipal mandate le maire ou le maire suppléant et la directrice générale, Mme Brigitte Boulianne, pour signer l'acte notarié à intervenir.

#### 15. Gestion du projet «Promenade du littoral»

#### Résolution # 11909-13

Considérant que le 11 juin 2011, une journée de consultation publique a eu lieu dans le but d'élaborer un plan d'action concerté sur le développement touristique, économique et agroforestier de la municipalité de Baie-Sainte-Catherine;

Considérant que lors de cette rencontre, le projet de la promenade du littoral a été identifié comme projet innovant et structurant pour le développement de notre municipalité;

Considérant que plusieurs rencontres ont eu lieu et que le projet de la promenade s'avère être un projet global ayant des incidences au point de vue du développement économique et dont le tracé serait de la Pointe-aux-Alouettes au cœur du noyau villageois jusqu'au quai des traversiers de la Société des traversiers du Québec;

Considérant que ce nouveau tracé est riche en histoire et en patrimoine, car c'est à Pointe aux Alouettes que fut signée l'Alliance entre les Amérindiens et les Français;



Considérant que cette promenade permettrait aux résidents ainsi qu'à la clientèle touristique de marcher le long du littoral en toute sécurité explorant ainsi le plein potentiel visuel, historique et patrimonial de l'endroit;

Considérant que ce projet est nouveau et à une portée d'envergure régionale, voir même interrégionale pour la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine;

En conséquence, il est proposé par Madame Diane Perron

Que la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine confie la gestion du projet de la promenade du littoral à la Société de Gestion de Chalevoix-Est et que cette dernière travaille en partenariat avec différents acteurs du milieu afin de réaliser ce dernier;

Que la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine autorise le maire et/ou maire suppléant et Madame Brigitte Boulianne, directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité les documents relatifs à toutes ententes, notamment : Étude préconceptuelle, étude de faisabilité et demande de financement.

16. Offre d'emploi concierge

#### Résolution # 12009-13

Considérant le départ imminent de Monsieur Mario Asselin de notre municipalité;

Considérant que nous avons besoin des services d'un concierge pour l'entretien de nos bâtiments;

En conséquence, il est proposé Monsieur Guillaume Poitras de faire paraître une offre d'emploi pour l'embauche d'un concierge.

17. <u>Varia</u>

Madame Valérie Savard quitte la séance à 19 h 41

Période de questions

Question sur la possibilité d'avoir des droits acquis sur le sentier pédestre

19. Levée de la séance.

Résolution # 12109-13

est proposé par Madame Diane Perron de lever la séance à 19 h 55.

yan Poitras

Maire suppléant

**Brigitte Boulianne** 

Directrice générale

Moi, Yvan Poitras, maire suppléant, atteste que la signature du présent procèsverbal équivaut à ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipale



Municipalité de Baie-Ste-Catherine Charlevoix 1er octobre 2013. Réunion ordinaire du conseil municipal tenue à la salle des délibérations de l'Édifice Albert-Boulianne

Sont présents : Mesdames Valérie Savard, Diane Perron, messieurs Guillaume Poitras, André Boulianne sous la présidence de monsieur Yvan Poitras, maire-suppléant, madame Christine Dufour, agit comme secrétaire de la séance.

Absent : Messieurs Jean-Paul Boulianne, conseiller et Albert Boulianne, maire

# TOUS FORMANT QUORUM

- 1. Prière
- 2. Adoption de l'ordre du jour

# Rés # 12210-13

Il est proposé par madame Valérie Savard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

3. Adoption du procès-verbal du 9 septembre 2013

# Rés # 12310-13

Il est proposé par monsieur Guillaume Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le procès-verbal tel que présenté.

# 4. Comptes à payer

# Rés # 12410-13

Bouchard Marie-Ève	frais déplacement	56.00
Boulianne Brigitte	frais déplacement	56.00
Carmen Guérin	remb. Taxes payées trop	561.77
Insight Canada	téléphone Biblio	159.98
Ville de La malbaie	urbanisme	2350.72
Desjardins sécurité financière	assurances	221.84
Hebdo Charlevoisien	2 avis	844.83
Service Info-comm	batterie	91.97
Ministère des finances	Sûreté du Québec	7003.00
Richard Gaudreault	frais (Écocentre)	27.60
Bernard Imbeault	castors	80.00
Coopérative BSC	fournitures	104.33
Maxxam analytique	analyse	48.87
Patricia Ouellet	frais de déplacement	27.60
Patri-Arch	projet panneaux	3449.25



N° de résolution

#### Dépenses incompressibles

Hydro Québec	RIT	32.93
Hydro Québec	éléments	28.82
Hydro Québec	Place du village	28.35
Visa	envois postaux	240.44
Solo	cell	33.81
Bell	bureau	83.88
Hydro Québec	éclairage	234.38
Hydro Québec	école	234.28
Bell	Loisirs	62.84
Hydro Québec	école	14.65
Hydro Québec	loisirs	158.54
Salaires élus, employes et retenues		6723.25

Il est proposé par madame Diane Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer les comptes tels que présentés au montant de 22 959.93\$ et dont les chèques portent les numéros 252969 à 252987 inclusivement.

Je, soussignée, Christine Dufour, certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour payer lesdites dépenses.

# 5. Correspondance

# 5.1 Mouvement Action-Chômage

Il est proposé par Madame Diane Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'une contribution de 50\$ soit allouée à Mouvement Action-Chômage pour le renouvellement de la carte de membre 2013-2014.

# 5.2 Société des Traversiers du Québec

# 6. Adoption du plan d'urbanisme règlement # 141-13

# Rés # 12610-13

Rés # 12510-13

CONSIDÉRANT la refonte des règlements d'urbanisme annoncée par la résolution no 3203-13 adoptée le 4 mars 2013;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une révision quinquennale du plan d'urbanisme et du remplacement des règlements d'urbanisme en vertu des articles 110.3.1 et 110.10.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT le chapitre III de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui mentionne la possibilité d'adopter un plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire à la municipalité de remplacer son Plan d'urbanisme suite à l'entrée en vigueur du Shéma d'aménagement et de développement de la MRC de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'urbanisme constitue la pierre angulaire des règlements d'urbanismes, que ceux-ci découlent de cette grande planification et toute modifications éventuelle de tout



règlement d'urbanisme devra obligatoirement être conforme au plan d'urbanisme sous peine de nullité;

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement a été soumis à la consultation publique le 25 septembre 2013 quant à son objet et aux conséquences de son adoption lors d'une assemblée conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT que le présent projet de règlement est adopté en même temps que les projets de règlement suivant : zonage, lotissement, permis et certificats et construction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Valérie Savard et résolu unanimement d'adopter le règlement no 141-13 décrétant l'adoption du plan d'urbanisme de la municipalité de Baie-Sainte-Catherine.

 Adoption du règlement #142-13 sur l'émission des permis et certificats

# Rés # 12710-13

CONSIDÉRANT la refonte des règlements d'urbanisme annoncée par la résolution no 3203-13 adoptée le 4 mars 2013;

CONSIDÉRANT les articles 116 et 119 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui permettent au conseil d'assujettir la délivrance de permis et de certificats de constructions à certaines conditions ainsi que de régir les différentes constructions sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire à la municipalité de remplacer son règlement relatif à l'émission de permis et certificats en même temps que les autres règlements d'urbanisme suite à l'entrée en vigueur du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été soumis à la consultation publique le 25 septembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance et déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par madame Valérie Savard et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents ;

d'adopter le règlement relatif à l'émission de permis et certificats numéro 142-13 de la municipalité de Baie-Sainte-Catherine.

# 8. Adoption du règlement #143-13 sur le lotissement

# Rés # 12810-13

CONSIDÉRANT la réfonte des règlements d'urbanisme annoncée par la résolution no 3203-13 adoptée le 4 mars 2013;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une révision quinquennale du plan d'urbanisme et du remplacement des règlements d'urbanisme en



vertu des articles 110.3.1 et 110.10.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire à la municipalité de remplacer son règlement de lotissement en même temps que les autres règlements d'urbanisme suite à l'entrée en vigueur du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT l'article 115 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui concerne le règlement de lotissement.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été soumis à la consultation publique le 25 septembre 2013 quant à son objet et aux conséquences de son adoption lors d'une assemblée conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance et déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par madame Valérie Savard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'adopter le règlement de lotissement no 143-13.

#### 9. Adoption du règlement #144-13 relatif au zonage

CONSIDÉRANT la refonte des règlements d'urbanisme annoncée par la résolution numéro 3203-13 adoptée le 4 mars 2013;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une révision quinquennale du plan d'urbanisme et du remplacement des règlements d'urbanisme en vertu des articles 110.3.1 et 110.10.1 de la Loi aur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui concerne le règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire à la municipalité de remplacer son règlement de zonage en même temps que les autres règlements d'urbanisme a la suite de l'entrée en vigueur du Shéma d'aménagement et de développement de la MRC de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT que ce projet a été soumis à la consultation publique le 25 septembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance et déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par madame Valérie Savard et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents:

d'adopter le règlement de zonage numéro 144-13 de la municipalité de Baie-Sainte-Catherine.

Rés # 12910-13



N° de résolution

#### Adoption dur règlement #146-13 de construction

#### Rés # 13010-13

CONSIDÉRANT la réfonte des règlements d'urbanisme annoncée par la résolution no 3203-13 adoptée le 4 mars 2013;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une révision quinquennale du plan d'urbanisme et du remplacement des règlements d'urbanisme en vertu des articles 110.3.1 et 110.10.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'article 118 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui mentionne la possibilité d'adopter un règlement de construction;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la municipalité de remplacer son règlement de construction en même temps que les autres règlements d'urbanisme suite à l'entrée en vigueur du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement sera soumis à la consultation publique qui a eu lieu le 25 septembre 2013;

CONSIDÉRANT OUE tous les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance et déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par madame Valérie Savard et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents d'adopter le règlement de construction no 146-13.

#### Contrat de déneigement

#### Rés # 13110-13

Suite à l'ouverture des soumissions reçues le 23 septembre dernier relativement au contrat de déneigement, les prix apparaissent comme suit:

62 500.00\$ Les entreprises GD 82 704.98\$ Lucien-Rock Dufour Morneau & Tremblay:

75 124,68\$

Il est proposé par madame Diane Perron et unanimement résolu par ce conseil d'accorder le contrat à Les entreprises GD pour la somme de 62 500\$ pour la saison hivernale 2013-2014.

#### 12. Refinancement

#### Rés # 13210-13

Il est proposé par monsieur Guillaume Poitras et unanimement résolu par ce conseil de refinancer un billet qui vient à échéance le 23 novembre prochain pour un montant de 51 200\$ relativement à la dette pour l'eau potable.



Rés # 13310-13

Que ce billet soit amorti sur une période de 48 mois soit 4 ans avec un taux de 4,26%.

#### 13. Renouvellement de l'entente en urbanisme

CONSIDÉRANT QU'en novembre 2010, conformément aux dispositions 569 et suivants du Code Municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1), la municipalité de Baie-Sainte-Catherine procédait à la signature d'un protocole d'entente avec la Ville de La Malbaie pour l'application et l'administration des règlements d'urbanisme pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Baie-Sainte-Catherine désire reconduire cette entente jusqu'à la fin 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Perron et unanimement résolu que :

la municipalité de Baie-Sainte-Catherine s'engage à verser à la Ville de La Malbaie en contrepartie des services rendus, une somme à un tarif horaire de CINQUANTE ET UN DOLLARS ET VINGT-CINQ CENT (51.25\$/heure) auquel sera ajouté les frais de déplacement engendrés par les inspecteurs au taux en vigueur à la politique interne de la ville.

QUE sera ajouté, s'il y a lieu, le taux pour le temps supplémentaire des inspecteurs selon le taux horaire prévu à la convention collective des employés municipaux de la Ville de la Malbaie;

QUE sera ajouté, s'il y a lieu, le taux pour le temps supplémentaire des inspecteurs selon le taux horaire prévu à la convention collective des employés municipaux de la Ville de La Malbaie.

QUE ces sommes seront versées à la Ville de La Malbaie à la fin de chaque mois au cours duquel le service a été rendu et sera payable à l'intérieur d'un délai de QUINZE (15) jours suivant la fin de la période mensuelle précédente sur présentation d'une facture;

QUE, sous réserve de situations particulières, les services des inspecteurs municipaux puissent être rendus depuis leur bureau de La Malbaie et que les citoyens de Baie-Sainte-Catherine soient autorisés à communiquer avec eux par téléphone ou en personne à l'Hôtel de ville de La Malbaie;

QUE la municipalité de Baie-Sainte-Catherine assume les frais du logiciel PG afin de rendre disponible les informations de ladite municipalité aux inspecteurs municipaux depuis leur bureau à la Malbaie et ce, afin d'éviter le plus possible les déplacements vers Baie-Sainte-Catherine pour la prestation de ces services;

QUE la présente entente entrera en vigueur dès sa signature et prendra fin le 31 décembre 2014, sous réserve de tout renouvellement pouvant être convenu entre les parties;

QUE ce conseil autorise la Maire et/ou son remplaçant et la directrice générale et/ou son remplaçant à signer pour et au nom de la municipalité de Baie-Sainte-Catherine une entente avec la Ville de La Malbaie pour l'application et l'administration du règlement



d'urbanisme de la municipalité de Baie-Sainte-Catherine.

#### 14. Plan d'intervention

Rés # 13410-13

ATTENDU QUE, dans les conditions d'admissibilité pour tout projet de réhabilitation ou de remplacement de conduites d'eau potable ou d'égout ainsi que pour les projets d'infrastructures pour l'eau potable et les eaux usées, l'une des conditions d'octroi de l'aide financière de la part du ministère des Affaires municipales, Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) est la réalisation par la municipalité d'un inventaire et d'un diagnostic, et la conception conséquente d'un plan d'intervention aux fins du renouvellement de ses conduites d'eau potable et d'égout.

ATTENDU QU'une version préliminaire du plan d'intervention datée du 7 août 2009 avait été préparée par l'ingénieur Gilles Filion de la firme Les Consultants Filion, Hansen & Ass. Inc.

ATTENDU QUE le MAMROT a demandé des compléments au plan d'intervention et une mise à jour de celui-ci en regard de plusieurs aspects dont une inspection télévisée des réseaux d'égout des trois autres réseaux d'égout, la prise en compte des bris survenus ces dernières année, une analyse de la consommation anormalement élevée d'eau potable ainsi que plusieurs autres éléments exprimés par écrit par M. Jean-Claude Dorvil, biochimiste, ing. du MAMROT.

ATTENDU QUE le représentant du MAMROT a confirmé que les coûts relatifs à ces études et inspections peuvent être payés à même les sommes disponibles dans le *Programme de transfert aux municipalités d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence*.

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par monsieur Guillaume Poitras, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la municipalité de Baie-Sainte-Catherine mandate par les présentes M. Gilles Filion, ingénieur de la firme Les Consultants Filion, Hansen & Ass. Inc. afin que celui-ci apporte les compléments, ajouts et mise à jour du plan d'intervention et coordonne les activités des autres intervenants appelés à contribuer (ex. laboratoire d'inspection, technicien pour relevés de terrain au besoin, etc.).

QUE monsieur Filion soit par les présentes autorisé à communiquer avec les représentants des différents ministères, organismes ou entreprises pouvant être concernés par la réalisation de ce mandat.

QUE la directrice générale soit autorisée à confirmer l'octroi de l'engagement de la firme qui sera retenue pour les inspections télévisées et les activités qui lui sont associées ainsi que les autres frais qui seront nécessaires pour répondre à la demande du MAMROT, le tout en respectant les règles d'attribution des contrats ainsi qu'en demeurant à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire disponible à cette fin.



#### Rés # 13510-13

# 15.4 <u>Madame Marie-Eve Bouchard en remplacement de Madame</u> Brigitte Boulianne

Il est proposé par monsieur André Boulianne et unanimement résolu de demander à madame Marie-Eve Bouchard de remplacer madame Brigitte Boulianne, directrice générale et ce jusqu'au retour du congé de maladie de celle-ci. Madame Bouchard est par le fait même, autorisée à signer les chèques ou autres documents au nom de la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine. A noter que les chèques devront être contresignés par le maire ou le maire suppléant ainsi que les autres documents, lorsque deux (2) signatures sont requises.

#### 15.5 Mandater quelqu'un pour la surveillance des travaux d'aqueduc

#### Rés # 13610-13

Sur proposition de monsieur André Boulianne, il est proposé et unanimement résolu que ce conseil mandate un représentant du conseil municipal, soit monsieur Guillaume Poitras afin d'autoriser les frais nécessaires au contracteur afin de procéder aux réparations relatives au bris d'aqueduc survenus à la suite d'un accident le long de la route 138. Au besoin, quelques longueurs de conduite d'aqueduc pourront être remplacées selon l'état constaté des conduites lors des réparations.

Monsieur Poitras devra informer le maire suppléant des travaux effectués.

#### 15.6 Travaux plan d'intervention

#### Rés # 13710-13

Sur proposition de madame Diane Perron et unanimement résolu de désigner monsieur Yvan Poitras comme étant l'interlocuteur en lien avec les travaux du plan d'intervention et relatif à la taxe d'accise et d'engager les frais nécessaires pour réaliser ces projets.

#### 16. Période de questions

#### 17. Fermeture de la séance

#### Rés # 13810-13

Sur proposition de madame Diane Perron, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 20 h 16.

Yvan Poitras Maire suppléant Christine Dufour Secrétaire

Moi. Yvan Poitras, maire suppléant, atteste que la signature du présent procèsverbal équivaut à ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



Municipalité de Baie-Ste-Catherine Charlevoix

12 novembre 2013. Réunion ordinaire du conseil municipal tenue à la salle des délibérations de l'Édifice Albert-Boulianne

Sont présents: Mesdames Nancy Harvey, Carmen Guérin, Diane Perron, messieurs Guillaume Poitras, Lionel Fortin, Yvan Poitras sous la présidence de monsieur Donald Kenny, maire, madame Christine Dufour, agit comme secrétaire de la séance.

#### TOUS FORMANT QUORUM

- 1. Mot de bienvenue du maire
- 2. Prière
- 3. Adoption de l'ordre du jour

#### Rés. # 13911-13

Il est proposé par madame Carmen Guérin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

4. Adoption du procès-verbal du 1er octobre 2013

#### Rés. # 14011-13

Il est proposé par madame Diane Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> octobre tel que présenté.

#### 5. <u>Déclaration des intérêts pécuniaires</u>

**Note** Tous les élus ont remis à la présidente d'élection par intérim leur formulaire de « déclaration des intérêts pécuniaires»

6. Comptes à payer

Service Info-Comm

#### Rés. # 14111-13

Coopérative BSC	Eau: état de compte du 28 oct.	156.46	
Dicom Express	Transport analyse	203.35	
Groupe CCL	Formulaires d'élection	317.62	
Maxxam Analytique	Analyse	313.00	
Maxxam Analytique	Analyse : ajustement	46.87	
Turcotte (1989) Inc.	Travaux pour bris d'eau	1 100.30	
Excavation Pascal Lavoie	Travaux pour bris d'eau	59 719.28	
Pièces autos Deschenes	Pièces	228.69	
Richard Gaudreault	Frais de Déplacement	580.00	
Morency, Société d'avocats	Honoraire	299.34	
Valère et d'anjou Inc.	Eau potable	907.24	
Les compteurs Lecompte	Compteur	462,20	
MRC de Charlevoix-Est	Frais de téléphonie	657.84	
Test Tech Inc.	Installation d'alimentation d'eau	18 927.76	
Commission Scolaire Charlevoix			
	Téléphonie-insight	159.97	

Installation imprimante

175.91



Roger Savard	Frais de déplacement	58.80
Christine Dufour	Service secrétariat	247.50
Marieve Bouchard	Frais de déplacement	113.36
Réal Huot	Travaux bris d'eau	8244.88

#### Dépenses incompressibles

Visa Desjardins	Minimum dû	50.00
Hydro-Québec		326.30
Hydro-Québec		226.73
Hydro-Québec	Chlore	658,76
Hydro-Québec		344,30
Solo	cell	33.81
Bell	Centre des loisirs	101,77
Bell	Municipalité	83,88
Salaires élus, employés	et retenues	<u>10 167,20</u>

Il est proposé par Monsieur Guillaume Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer les comptes tels que présentés au montant de 104 913,19\$ et dont les chèques portent les numéros 253 006 à 252 994 inclusivement.

Je, soussignée, Christine Dufour, certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour payer lesdites dépenses.

#### 7. Correspondance

Groupe Ultima Inc.: Offre d'augmentation de couverture d'assurance responsabilité à 10 000 000\$ (refusé)

**Municipalité de Tadoussac:** Refus pour notre demande de prêt de personnel en eau potable

Mutuelle des municipalités du Québec: Voeu pour le nouveau conseil municipal

Ministère de la Culture et des Communications: Transmission d'une brochure « À propos de la Loi sur le patrimoine culturel »

Gouvernement du Québec: Prix hommage bénévolat-Québec 2014

#### 8. Contribution

#### Rés. # 14211-13

Sur proposition de monsieur Lionel Fortin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de verser une contribution de 100\$ au Club social de la Traverse Tadoussac-Baie-Ste-Catherine pour leur soirée à l'occasion des fêtes.

#### 9. Nomination d'un maire suppléant

#### Rés. # 14311-13

Il est proposé par madame Nancy Harvey et unanimement résolu de nommer madame Diane Perron, maire suppléant pour une



ou annotation

période de trois (3) mois. Elle est, par le fait même, autorisée à signer tous chèques ou autres documents dans le cas d'absence ou d'incapacité d'agir de la part du maire.

#### 10. Délégation des tâches

#### Rés. # 14411-13

Il est proposé par madame Carmen Guérin et unanimement résolu, de délégué les tâches des conseillers comme suit:

- le projet du littoral: Monsieur Guillaume Poitras

dossier des loisirs:

Madame Carmen Guérin

Coopérative:

Monsieur Lionel Fortin

Mada

Madame Diane Perron

#### 11. Signature du maire

#### Rés. # 14511-13

Il est proposé par monsieur Yvan Poitras et unanimement résolu d'autoriser monsieur Donald Kenny, maire, à signer les chèques ou autres documents au nom de la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine. A noter que les chèques et les autres documents devront être contresignés par la directrice générale ou son adjointe, lorsque deux (2) signatures sont requises.

Développement et consolidation du réseau de sentier de la 12. municipalité de Baie-Sainte-Catherine

#### Rés.# 14611-13

Il est proposé par monsieur Guillaume Poitras et unanimement résolu de nommer madame Nancy Harvey, responsable du projet « Développement et consolidation du réseau de sentiers de la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine » et par le fait même l'autorise à signer tous les documents en lien avec ce projet.

#### Rés. #14711-13

Il est proposé par monsieur Lionel Fortin et unanimement résolu de confirmer l'engagement financier au montant de 1000\$ de notre municipalité à la CRÉ de la Capitale-Nationale relativement au projet « Développement et consolidation du réseau de sentiers de la Municipalité de Baie-Ste-Catherine ».

Projet d'entente avec la Municipalité de St-Siméon pour la prise 13. d'échantillonnage de l'eau potable et lecture des compteurs

### Rés. # 14811-13

Sur proposition de madame Nancy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la conclusion d'une entente intermunicipale, dont le coût de base est de 125 \$, entre notre municipalité et celle de Saint-Siméon, relativement à la





fourniture du service ci-après par la municipalité de Saint-Siméon, soit :

Le prélèvement d'eau potable pour des fins d'analyses bactériologiques et physicochimiques.

Monsieur le maire Donald Kenny et/ou madame la directrice ou son adjointe, sont, par la présente, autorisés à signer tout document en rapport avec ledit dossier.

#### 14. Fusion du courrier rural

**Note**: Monsieur Yvan Poitras nous informe la population suite à une réponse de Poste Canada suite à la résolution #10608-13 que nous leur avons fait parvenir le 13 août dernier.

Lors de la rencontre de monsieur Yvan Poitras et monsieur Jean-Yves Linteau, chef Zone locale, il a été convenu qu'ils maintiendront la livraison actuelle du courrier aux résidents qui reçoivent leur courrier par distribution rurale et qu'après les élections du nouveau conseil en novembre 2013 le sujet sera revu et discuté en décembre 2013.

#### 15. Varia

#### a) <u>CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES</u> ÉLUS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (chapitre E-15.1.0.1) exige que tous les élus doivent suivre une formation en ces matières dans les six (6)

mois suivant son entrée en fonction;

POUR CE MOTIF, sur proposition de Madame Diane Perron, il est résolu à l'unanimité des conseillers que les membres du conseil soient autorisés à suivre une formation sur le code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux, au coût de 215,00 \$ chacun (plus les taxes).

Les frais d'inscription et de déplacement seront défrayés par la Municipalité.

#### b) EMBAUCHE D'UN CONCIERGE

Rés. # 15011-13

Rés. # 14911-13

Il est proposé par madame Nancy Harvey et résolu à l'unanimité d'engager monsieur Julien Savard pour les services de conciergerie pour le bâtiment municipal au coût de 12\$ de l'heure.

#### c) ENGAGEMENT DE MARIÈVE BOUCHARD

Rés. # 15111-13

Il est proposé par madame Carmen Guérin et unanimement



résolu d'embaucher madame Mariève Bouchard comme adjointe pour le remplacement de madame Brigitte Boulianne, directrice générale, et ce, rétroactif au 12 octobre 2013 jusqu'au retour de madame Boulianne. Son salaire

horaire sera de 16\$ /heure. Madame Bouchard adhèrera à l'Association des Directeurs Municipaux du Québec lorsque la période nécessaire sera complétée ainsi qu'au régime collectif de la municipalité.

#### d) REFUS DU PIQM VOLET 5.1

**Note:** Suite au refus du PIQM pour l'aide financière déposé dans le cadre du projet de rénovation de notre centre des loisirs, nous verrons à étudier d'autres possibilités.

#### 16. Fermeture de la séance

Rés. # 15211-13

Sur proposition de madame Diane Perron, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 20 h 09.

Donald Kenny

Maire

Christine Dufour Secrétaire



Municipalité de Baie-Ste-Catherine Charlevoix 2 décembre 2013. Réunion ordinaire du conseil Municipal tenue à la salle des délibérations de l'Édifice Albert-Boulianne

Sont présents : Mesdames Nancy Harvey, Carmen Guérin, Diane Perron, Messieurs Guillaume Poitras, Lionel Fortin, Yvan Poitras sous la présidence de Monsieur Donald Kenny, maire, Madame Mariève Bouchard, agit comme secrétaire de la séance.

## TOUS FORMANT QUORUM

- 1. Prière
- 2. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par madame Diane Perron et résolu unanimement par les conseillers d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

3. Adoption du procès-verbal du 12 novembre 2013

IL EST PROPOSÉ par monsieur Lionel Fortin et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal tel que présenté.

4. Compte à payer

#### Compte à payer décembre

Patricia Ouellet	Frais de déplacement	27.52
Mariève Bouchard	Frais de déplacement	93.60
Donald Kenny	Frais de déplacement	58.32
Pourvoirie BSC	Entretien et réparation	394.94
Hebdo Charlevoisien	Annonces locales	555.33
Lico Imprimeur	Bulletin de vote	977.29
MRC Charlevoix-Est	Téléphonie	156.82
Desjardins sécurité financière	Assurance	221.84
Réal huot	Pièces	1838.87
Groupe CCL	Fourniture de bureau	317.62
Bureau plus	Fourniture de bureau	85.08
Amiral	Hébergement	166.71
Desjardins sécurité financière	Assurance	1158.33
COOP	Divers	14.58
Dicom	Cueillette	19.97
Équipement GMM	Main d'œuvre fax	87.38
Fleuriste La Malbaie	Fleur funéraille	114.98
FQM	Formation des élus	1730.37
Géo Civil	Travaux effectués	2815.74
Imprimeur Charlevoix	Fourniture de bureau	24

Rés. # 15312-13

Rés. # 15412-13

Rés. # 15512-13



Info Comm	Problème internet	263.24
MAXXAM	Analyse	1045.43
Optimum	Détergents	204.34
PG Solution	Formation	172.46
Transport R.J. Tremblay	Transport Pièces	268.12
UMQ	Quote-Part	81.63

#### Dépenses incompressibles

BELL	Loisirs	101.77
BELL	Municipalité	83.88
Hydro	Loisirs	344.30
Hydro	École	218.33
Hydro	École	778.53
Hydro	Chlore	701.88
Visa	Solde du	1319.35
Solo	Téléphone	33.81
Hydro	RIT	34.51
Hydro	Place du village	28.35
Hydro	Éclairage	234.28
Hydro	Éléments	28.35
Salaires des élus, employés		11304.11

IL EST PROPOSÉ par madame Carmen Guérin et résolu unanimement par les conseillers de payer les comptes tels que présentés au montant de 28 105,96\$ et dont les chèques portent les numéros 253019 à 253034 inclusivement.

Je soussignée, Mariève Bouchard, certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour payer lesdites dépenses.

#### 5. Correspondance

#### 5.1 Développement de la route bleue

Rés. # 15612-13

Considérant que, la demande d'appui financier pour le développement de la Route bleue de Charlevoix,

Considérant que ce nouvel attrait sera une source potentielle de développement pour la municipalité,

Considérant que la demande de contribution était d'un montant de 500\$ et compte tenu que la municipalité dispose d'un budget minime mais que cette dernière tient tout de même à faire sa part,

Pour ces motifs, il est proposé par Nancy Harvey que la municipalité versera une somme de 100\$.

#### 5.2 La Traversée des Laurentides

La traversée des Laurentides : Sollicite notre collaboration afin de permettre le passage du groupe de skieur sur les sentiers du fjord Saguenay.





Rés. # 15712-13

- 5.3 Québec Municipale : L'adhésion 2014 au portail Québec a été rejetée auprès du conseil.
- 5.4 CRÉ Campagne Centraide : Refus du conseil à la contribution à Centraide.
- 5.5 Tourisme Charlevoix

Considérant que la municipalité renouvelle son adhésion annuelle pour 2014,

Considérant que la municipalité se questionne quant à la publicité faite sur les attraits touristique de Baie-Ste-Catherine par l'Association Touristique de Charlevoix

Pour ces motifs, nous vous suggérons fortement de mettre l'accent sur notre municipalité.

- 5.6 Plan paysage de la route 138 : Transmission d'une brochure et de l'information en relation avec ce projet.
- 5.7 Fédération Québécoise de la marche : Transmission de l'information en relation avec ce projet.
- 5.8 Ministère de la sécurité publique : Transmission de l'information en relation avec ce projet.

#### 6. Rapport du maire

En vertu de l'article 955 du Code municipal, je vous fais le présent rapport sur la situation financière de la municipalité de Baie-Sainte-Catherine.

Au début de la présente année, la situation était la suivante :

- 6.1 L'actif financier constitué de l'avoir en banque, des différents comptes et des débiteurs totalisait la somme de 236 584\$ au 31 décembre 2012. Les immobilisations, quant à elles, totalisaient la somme de 1 265 130\$.
- 6.2 Le passif, à savoir : Les emprunts temporaires, les créditeurs et frais courus, les revenus reportés, ainsi que les versements exigibles sur la dette à long terme, se chiffraient à 138 744 \$ au 31 décembre 2012.
- 6.3 Au chapitre de l'avoir des contribuables, nous retrouvons, au 31 décembre 2012, un surplus accumulé de 163 529\$, des réserves financières et fonds réservés de 33 800\$, des montants à pourvoir dans le futur ainsi que de l'investissement net dans les éléments d'actif à long terme de 1 178 294\$.



N° de résolution

#### 6.4 Réalisation pour l'année 2013

Dans l'ensemble, pour l'exercice en cours, les prévisions budgétaires adoptées en début d'année sont respectées. Au cours de la présente année, nous avons suivi le plan d'action concerté qui avait été élaboré à la suite de la journée de consultation publique; un premier projet avait vu le jour en 2012 en collaboration avec le club de l'Âge d'or «Fadoq, La clé d'argent», et nous avons organisé «La Fête des voisins» à cet endroit.

Nous avons obtenu 16 000\$ dans le cadre du Programme régional et forestier; ce montant nous a permis d'améliorer les sentiers déjà existants.

Nous avons rebaptisé l'École qui est devenu l'Édifice Albert-Boulianne. De plus, nous avons obtenu une subvention dans le cadre du programme «Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire de DEC afin de faire des travaux d'amélioration locatifs dans l'Édifice des Loisirs qui s'appelle maintenant la Salle Henri-Paul-Chamberland au montant de 27 315\$.

Ces travaux permettront d'améliorer les infrastructures existantes afin de les rendre plus adaptées aux besoins des utilisateurs.

Nous avons reçu une subvention dans le cadre du programme PARRM pour un montant de 15 000\$; cet argent servira à améliorer la rue Leclerc.

Dans le cadre du Projet Zirco, un panneau d'interprétation concernant La Batture-aux-alouettes et l'embouchure du Saguenay a été gracieusement installé au Relais d'information touristique comme cet endroit est achalandé, le panneau informera les visiteurs sur les oiseaux.

Dans le cadre de l'Entente spécifique sur la mise en valeur de la protection des paysages des MRC de la Côte de Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-est, nous avons reçu un montant de 7 500\$, ce montant a servi à faire de la recherche et proposer des textes sur les paysages de notre municipalité, incluant l'histoire, ce travail devrait servir dans le cadre du projet de la Promenade du littoral.

Nous sommes maintenant inscrits au Programme «Changez d'air» ce programme permet à ceux qui possèdent de vielles installations de chauffage de les moderniser.



#### 6.5 Évaluation

Un sommaire du rôle d'évaluation a été déposé le 28 août 2013 et notre valeur foncière est présentement de 18 994 600\$.

#### 6.6 Rapport financier

M. Benoît Côté, Comptable agrée a effectué l'audit pour l'exercice financier finissant le 31 décembre 2012 conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, s'assurant par ce procédé que les états financiers ne comportent aucune anomalies significatives. À son avis, Les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité de Baie-Ste-Catherine au 31 décembre 2012.

#### 6.7 Déneigement

Nous sommes dans notre première année d'entente avec les Entreprises de déneigement G.D. pour le déneigement de notre municipalité. Ce contrat a été accepté au montant total de 62 500\$

#### 6.8 Rémunération des élus

Selon le règlement numéro 101-07 relatif à la rémunération des élus, la rémunération de base annuelle du maire est fixée à 3 165\$ et celle de chaque conseiller à 1 055\$. De plus, chaque élu aura droit à une allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié de sa rémunération, et indexée à l'indice des prix à la consommation établie par Statistique Canada demeurent inchangé à la rémunération établie en 2013.

#### 6.9 Orientations pour 2014

Nous continuerons à travailler sur le plan d'action concerté élaboré à partir de la journée de consultation publique.

#### a. Le développement touristique

Le projet de la promenade du littoral prend forme tranquillement, il devient un parc côtier, plusieurs réunions sont prévues afin de mettre à terme ce projet

#### b. Le développement économique

#### c. Hygiène du milieu.

Dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, nous avons produit un État de la situation et un plan d'action pour l'ensemble de notre municipalité. De plus, nous avons réglé la plupart de nos fuites sur le réseau d'aqueduc et travaillons toujours au projet des eaux usées.



d. Nous allons travailler en partenariat avec le Ministère de la Sécurité publique afin que la Salle Henri-Paul-Chamberland devienne un endroit où les concitoyens de la municipalité pourront se réunir en cas de problème majeur.

#### 6.10 Conclusion

En terminant, je vous signale que nous prévoyons un rapport financier équilibré pour l'année.

Danald Zonney

Donald Kenny

Maire

#### 7. Modification à la résolution # 13110-13 Contrat de déneigement

Rés. # 15812-13

IL EST PROPOSÉ par madame Diane Perron et résolu à l'unanimité des conseillers de modifier la résolution #13110-13 afin d'ajouter les années 2014-2015 et 2015-2016 omisent lors du libellé de la résolution.

#### 8. Modification à la résolution # 13210-13

IL EST PROPOSÉ par Carmen Guérin de modifier la date de la résolution # 13210-13 qui suit stipulant que la date d'échéance du billet d'emprunt était en date du 23 novembre 2013.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Guillaume Poitras et unanimement résolu par ce conseil de refinancer un billet qui vient à échéance le 12 novembre prochain pour un montant de 51 200\$ relativement à la dette pour l'eau potable.

Que ce billet soit amorti sur une période de 48 mois soit 4 ans avec un taux de 4.26%.

#### 9. Radiation des boîtes rurales

Rés. # 16012-13

#### Bureau de poste

Considérant la perte potentielle du bureau de de poste;

Considérant que la municipalité ait manifesté son désaccord avec la façon de faire aux dirigeants de Poste Canada;





Rés. # 16112-13

Rés. # 16212-13

Considérant qu'un sondage ait été porté sur la question auprès des 50 résidents touchés par la distribution du courrier rural;

À ces causes il est proposé par Lionel Fortin d'abolir les cases rurales et que le courrier se prenne dorénavant au bureau de poste.

#### 10. Report des travaux du réseau routier pour l'année 2014-2015

Considérant que la municipalité a reçu une réponse le 14 août 2013 autorisant une aide financière de 15 000\$ et que 6000\$ devait être accordé pour l'année 2013;

Considérant qu'il était impossible à la municipalité de débuter les travaux d'excavation pour l'amélioration du réseau routier dans le délai prévu pour l'année 2013 en raison d'une température peu propice;

À ces causes, il est proposé par madame Nancy Harvey et unanimement résolu que la municipalité reportera les travaux du projet PARRM au printemps de l'année 2014.

#### 11. Plan d'intervention

PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE ET D'EGOUT

#### ATTENDU QUE:

- le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) veut favoriser le renouvellement des conduites d'infrastructures et d'eau potable et d'égout afin d'assurer la pérennité des infrastructures municipales et d'améliorer la gestion des services d'eau potable et d'eaux usées;
- le MAMROT requiert, de la part de toutes les municipalités, l'élaboration d'un Plan d'intervention, lequel se veut un outil de planification à l'intention des décideurs municipaux;
- le Plan d'intervention constitue une condition d'octroi de l'aide financière provenant des programmes d'infrastructures gouvernementaux pour tout projet de réhabilitation ou de remplacement de conduites d'eau potable et d'égout;
- la municipalité a fait préparer le Plan d'intervention pour ses réseaux et que le contenu de celui-ci a fait l'objet de discussions avec le conseil en séance de travail le 18 novembre dernier;
- le Plan d'intervention doit faire l'objet d'une approbation par le conseil municipal et qu'une copie de ladite approbation doit être transmise au MAMROT.

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par Madame Carmen Guérin, appuyée par Monsieur Guillaume Poitras et unanimement résolu que:



- la municipalité approuve le Plan d'intervention selon le rapport préparé par M. Gilles Filion, ing de la firme Les Consultants Filion, Hansen et daté du 27 novembre 2013;
- une copie de la présente résolution soit transmise à Direction des infrastructures du MAMROT.

Adoptée unanimement.

DONNÉ EN LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-SAINTE-CATHERINE, CE 2 DÉCEMBRE DE L'ANNÉE DEUX MILLE TREIZE.

11.1 Programmation de travaux du plan d'intervention

Rés. # 16312-13

#### PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE SUR LA TAXE D'ACCISE FÉDÉRALE SUR L'ESSENCE (TECQ)

#### ATTENDU QUE :

- la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013;
- la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- le conseil municipal a eu des discussions à ce sujet lors d'une rencontre de travail avec l'ingénieur conseil de la municipalité, M. Gilles Filion, ing., le 18 novembre dernier et que diverses communications ont eu lieu avec le représentant du MAMROT, M. Jean-Claude Dorvil, biochimiste et ing. à ce sujet;
- il est nécessaire que la programmation de travaux soit adoptée par résolution à la réunion du début de décembre 2013 afin de respecter les dates limites fixées par le MAMROT pour ne perdre l'accès aux sommes réservées pour la municipalité et permettre la réalisation des travaux en 2014.

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par madame Diane Perron appuyée par monsieur Yvan Poitras et unanimement résolu que:

la municipalité s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;



N° de résolution

- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;
- la municipalité s'engage à informer la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- le Conseil de la municipalité de Baie-Sainte-Catherine dépose la programmation de travaux au MAMROT telle qu'établie selon les priorités définies par le programme et relativement à:

Priorité 1: Études sur le traitement des eaux usées.

Priorité 2: Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites, relevés pour plan des réseaux et modifications et/ou ajouts à l'appareillage de régulation de pression pour le réseau.

Priorité 3: Réfection des conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire dans le segment retenu comme prioritaire au plan d'intervention (nombreux bris d'aqueduc).

Ces travaux sont financés par la contribution du MAMROT et par une contribution minimale exigée de la part de la municipalité.

Adoptée unanimement.

DONNÉ EN LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-SAINTE-CATHERINE, CE 2 DÉCEMBRE DE L'ANNÉE DEUX MILLETREIZE.

11.2 <u>Demande d'aide financière au PIQM volet 1.4 pour le traitement des eaux usées</u>



Nº de résolution

# DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE PROGRAMME PIQM POUR LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

#### ATTENDU QUE:

- la municipalité ne dispose actuellement d'aucun système de traitement de ses eaux usées ce qui la rend non conforme aux exigences environnementales;
- la municipalité a approuvé, l'utilisation des sommes offertes par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) dans le cadre du Programme sur la taxe d'accise (TECQ), pour avancer l'étude sur les possibilités de traitement des eaux usées;
- les informations obtenues de la part du MAMROT sont à l'effet que l'approbation de l'utilisation de ces sommes à cette fin doit s'accompagner d'une demande d'aide financière pour la réalisation de travaux pour le traitement des eaux usées, dans le cadre du programme PIQM, volet 1,4.
- qu'une résolution de la part du conseil municipal est nécessaire pour le dépôt d'une telle demande d'aide financière.

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par Monsieur Yvan Poitras, appuyée par Madame Carmen Guérin et unanimement résolu que:

- la municipalité dépose une demande d'aide financière pour le traitement des eaux usées, dans le cadre du programme PIQM, volet 1,4 à la Direction des infrastructures du MAMROT.
  - Adoptée unanimement.

DONNÉ EN LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-SAINTE-CATHERINE, CE 2 DÉCEMBRE DE L'ANNÉE DEUX MILLE TREIZE.

#### 12. Calendrier des séances

#### Rés. # 16512-13

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec (ou 319 de la loi sur les cités et villes) prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure de chacune;

En conséquence il est proposé par, Lionel Fortin et résolu unanimement :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2014, qui se tiendront le lundi qui débuteront à 19 h 00;



6 Janvier 3 février 3 Mars 7 Juillet 4 Août 8 Septembre

5 Mai 6 Octobre

2 Juin 7 Avril 3 Novembre 1 Décembre

QU'un avis public du contenu de présent calendrier soit publié par le directeur général/secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général/secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité»

En foi de quoi j'ai donné cet avis à Baie-Ste-Catherine, ce 3 décembre 2013.

#### 13. Avis de motion

L'avis de motion est par la présente donné par Madame Nancy Harvey lors de la prochaine réunion il y aura dépôt portant le numéro 148-13 concernant les prévisions budgétaires 2014.

#### 14. Varia

#### 14.1 Reconnaissance du comité MADA

Considérant le besoin de former un comité pour La Municipalité Ami Des Ainés (MADA) ;

Considérant que ce comité a pour membres Madame Diane Perron, Madame Nancy Harvey, Madame Ghyslaine Tremblay et Monsieur Gérard Foster.

Pour ces motifs, il est proposé Monsieur Yvan Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers de reconnaître le comité MADA pour la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine.

#### 14.2 Activités de la FADOQ au gymnase

Considérant que le La Salle Henri-Paul-Chamberland ne peut être utilisée par les usagers habituels à cause des travaux réalisés;

Pour ces motifs, il est proposé par Madame Carmen Guérin et résolu à l'unanimité des conseillers de permettre que les activités prévues soient tenues au gymnase de l'Édifice Albert-Boulianne et ce sans frais.

Rés. # 16612-13

Rés. # 16712-13



14.3 Plainte

- 14.4 Sondage Municipalité de Tadoussac versus le transport des matières dangereuses.
- 15. Période de questions
- 16. Levée de la séance

Rés. # 16812-13

Il est proposé par madame Diane Perron de lever la séance à 20h00.

Donald Kenny

Maire

Marie-Ève Bouchard

Adjointe administrative

Moi, Donald Kenny maire, atteste que la signature du présent procèsverbal équivaut à ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CHARLEVOIX-EST
MUNICIPALITÉ DE BAIE-STE-CATHERINE

Baie-Ste-Catherine, le 06 janvier 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Baie-Ste-Catherine, tenue le 6<sup>ème</sup> jour du mois de janvier 2014, 19 h à l'Édifice Albert-Boulianne

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Donald Kenny, mesdames les conseillères Carmen Guérin et Diane Perron, messieurs les conseillers Guillaume Poitras, Lionel Fortin et Yvan Poitras. Est absente madame la conseillère Nancy Harvey.

L'adjointe administrative à la direction assistait également à la séance.

#### **ORDRE DU JOUR**

- 1. Prière
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption du procès-verbal du 2 décembre 2013
- 4. Compte à payer

#### **ADMINISTRATION**

- 5. COOP: Fonds des municipalités dévitalisées
- 6. Concierge
- 7. Nomination CCR
- 8. Nomination d'un représentant bibliothèque
- 9. Nomination d'un responsable du déneigement
- 10. Prime d'assurance employés
- 11. Programme Accès-Loisirs
- 12. Promenade du littoral
- 13. Table des concertations sur les paysages
- 14. Kino Québec
- 15. Projet : Amélioration centre des Loisirs (Subvention retenue)

#### HYGIÈNE DU MILIEUX

16. Modification de la résolution # 16412-13 Demande d'aide financière pour le plan d'intervention

#### **TRAVAUX PUBLIC**

17. Report des travaux de la rue Leclerc PARRM (Accepté)

#### **URBANISME**

18. Nomination CCU

#### **DIVERS**

- 19. Période de question
  - 19.1 Membres du conseil
  - 19.2 Public
- 20. Levée de la séance



#### **ADMINISTRATION**

Réso # 101-14

#### Adoption de l'ordre du jour

Nº de résolution ou annotation

Il est proposé par Madame Carmen Guérin et unanimement résolu par les conseillers et conseillères présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

#### Réso # 201-14

#### Adoption du procès-verbal du 2 décembre 2013

Il est proposé par monsieur Lionel Fortin et unanimement résolu par les conseillers et conseillères présents d'adopter le procès-verbal du 2 décembre 2013 tel que présenté.

#### Réso # 301-14

#### Adoption du paiement des dépenses du mois de décembre

Il est proposé par monsieur Yvan Poitras et unanimement résolu par les conseillers et conseillères présents de payer les comptes tels que présenté au montant de 64 310.50 \$ et dont les chèques portent les numéros 253035 à 253064 inclusivement.

Je soussignée, Mariève Bouchard, certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour lesdites dépenses.

#### Reso # 401-14

#### Fond des municipalités dévitalisées

Considérant que la Coopérative Alimentaire de Baie-Ste-Catherine est un service de proximité;

Considérant qu'il est essentiel de maintenir ce service pour l'ensemble de la communauté;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Guillaume Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers d'utiliser 50 000\$ provenant du Fond pour les communautés dévitalisées afin de soutenir financièrement et relancer cette entreprise.

#### Reso # 501-14

#### Concierge

Considérant que Monsieur Julien Savard ait démissionné 2 jours après la date de son embauche;

Considérant qu'une nouvelle candidature a été déposée pour le poste vacant de conciergerie;

Il est proposé par madame Carmen Guérin et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'embaucher madame Gertrude Savard comme concierge à raison de 10 à 12 heures par semaine à l'année pour effectuer le ménage des bâtiments municipaux ainsi que l'entretien des terrains de la municipalité de Baie-Ste-Catherine.

#### Reso # 501-14(2)

#### Nomination du Comité consultatif de de la Traverse Tadoussac-Baie-Ste-Catherine»

Il est proposé par madame Diane Perron et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de nommer monsieur Donald Kenny, représentant en tant qu'utilisateur sur le Comité consultatif de la Traverse Tadoussac-Baie-S e-Catherine et que monsieur Guillaume Poitras soit le substitut de ce dernier.



N° de résolution

#### Réso # 701-14

#### Nomination d'un représentant de la bibliothèque

Il est proposé par monsieur Lionel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que madame Diane Perron soit nommé représentante de la municipalité de Baie-Ste-Catherine auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches (CRSBPCBCA)

#### Nomination d'un responsable du déneigement

Il est proposé par monsieur Yvan Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de nommer M. Donald Kenny responsable pour le déneigement pour les années 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016.

#### Réso # 801-14

#### Table des concertations sur les paysages

Considérant que la Table de concertation sur les paysages ont mentionné leur intérêt à tenir les rencontres de la Table en alternance dans chacune des trois MRC;

Considérant que la municipalité de Baie-Ste-Catherine ait à disposition une salle pour 25 personnes et plus ainsi qu'un écran de projection;

Il est proposé par madame Diane Perron et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'offrir gratuitement aux membres de la Table de concertation sur les paysages d'utiliser le gymnase comme salle de réunion.

#### HYGIÈNE DU MILIEU

#### Réso # 901-14

Modification à la résolution # 16412-13 Demande d'aide financière pour le plan d'intervention.

#### ATTENDU QUE:

- la municipalité ne dispose actuellement d'aucun système de traitement de ses eaux usées ce qui la rend non conforme aux exigences environnementales;
- la municipalité a approuvé, l'utilisation des sommes offertes par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) dans le cadre du Programme sur la taxe d'accise (TECQ), pour avancer l'étude sur les possibilités de traitement des eaux usées;
- Le projet proposé et autorisé par le conseil municipal et la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.
- les informations obtenues de la part du MAMROT sont à l'effet que l'approbation de l'utilisation de ces sommes à cette fin doit s'accompagner d'une demande d'aide financière pour la réalisation de travaux pour le traitement des eaux usées, dans le cadre du programme PIQM, volet 1,4.
- qu'une résolution de la part du conseil municipal est nécessaire pour le dépôt d'une telle demande d'aide financière.

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par Monsieur Yvan Poitras, appuyée par Madame Carmen Guérin et unanimement résolu que:



 la municipalité dépose une demande d'aide financière pour le traitement des eaux usées, dans le cadre du programme PIQM, volet 1,4 à la Direction des infrastructures du MAMROT.

Il est proposé par madame Carmen Guérin et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'apporter la modification à la résolution # 16412-13 et d'ajouter le paragraphe mentionnant que la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

#### **URBANISME**

#### Reso # 1001-14

#### Nomination du comité consultatif en urbanisme

CONDIDÉRANT que selon l'article 8 du règlement numéro 55 de la Municipalité de Baie-Ste-Catherine, le mandat des membres du Comité consultatif en urbanisme est renouvelable aux 2 ans pour les chiffres impairs et d'un an pour le chiffre pair;

CONSIDÉRANT que les sièges 1 et 2 sont réservés à des membres de la communauté et que le sièges 3 est réservé à un membre du conseil;

POUR CES MOTIFS, en vertu de l'article 7 qui stipule que les deux membres de la communauté ont les sièges 1 et 2 et que le conseiller municipal a le siège #3 et qu'en vertu de l'article 8 du règlement numéro 55 de la Municipalité de Bale-Ste-Catherine, le mandat des membres est renouvelable au 2 ans pour les chiffres impairs et de un an pour le chiffre pair;

Il est proposé par monsieur Yvan Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de nommer Monsieur Albert Dallaire au siège # 1 pour un mandat de 2 ans, Monsieur Richard Gaudreault au siège # 2 pour un mandat de 1 an et Monsieur Guillaume Poitras au siège # 3 pour un mandat de 2 ans.

#### **DIVERS**

#### 19. Période de questions

#### 19.1 Membres du conseil

Monsieur Yvan Poitras demande au conseil s'il serait possible que la municipalité s'engage à payer les coûts de déneigement de la fabrique afin d'aider cette dernière.

#### 19 Public

Demande d'aide afin de trouver des bénévoles pour la tonte de la pelouse et l'entretien du cimetière.

20. Levée de la séance

#### Réso # 1101-14

#### Levée de la séance

Il est proposé par madame Carmen Guérin et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent de levée cette présente séance à 19h50.

Moi, Donald Kenny, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142/(2) qu Çode municipal.

Donald Kenny

Maire

Mariève Bouchard

Adjointe administrative



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CHARLEVOIX-EST
MUNICIPALITÉ DE BAIE-STE-CATHERINE

Baie-Ste-Catherine, le 27 janvier 2014

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Baie-Ste-Catherine, tenue le 27<sup>ème</sup> jour du mois du janvier 2014, 13h30 h à l'Édifice Albert-Boulianne.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire, Donald Kenny, mesdames les conseillères Nancy Harvey et Diane Perron, messieurs les conseillers Guillaume Poitras, Lionel Fortin et Yvan Poitras.

Est absente madame la conseillère Carmen Guérin.

La Directrice générale/greffière-trésorière assistait également à la séance.

- 1. Prière
- 2. Adoption de l'ordre du jour

#### Réso # 1501-14

#### Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Lionel Fortin et unanimement résolu par les conseillers et conseillères présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

3. Présentation et dépôt des prévisions budgétaires

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 148-13**

Ayant pour objet d'établir les Prévisions budgétaires de l'année financière 2014 et de fixer les taux de taxe foncière et la tarification pour les services d'aqueducs, d'égouts et d'ordures

ATTENDU qu'en vertu de l'article 954 du Code municipale du Québec, le conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU qu'en vertu des articles 263 et 266 de la Loi sur la fiscalité municipale, le Ministère des Affaires municipales a adopté un règlement permettant le paiement des taxes foncières en quatre (4) versements dont le second ne peut être exigé avant le 01 juillet;

ATTENDU que le Conseil municipal de Baie-Ste-Catherine a pris connaissance des prévisions des dépenses qu'il juge essentiel au maintien des services municipaux;

ATTENDU qu'un avis de motion de ce présent budget a été donné à la séance du 2 décembre 2013 par Madame Nancy Harvey;

#### Réso # 1601-14

#### Présentation et dépôt des prévisions budgétaires

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nancy Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que le règlement 148-13 soit adopté et que le Conseil ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit :



#### **DÉPENSES**

Le Conseil est autorisé à faire les dépenses suivantes pour l'année financière 2014 et à approprier les sommes nécessaires, à savoir :

Administration générale	184 374 \$
Sécurité publique	84 088 \$
Transport	37 959 \$
Hygiène du milieu	83 009 \$
Aménagement, urbanisme et développement	17 616 \$
Loisirs et culture	7 726 \$
Service de la dette	18 751 \$
TOTAL DES DÉPENSES	433 523 \$

#### ARTICLE 2 RECETTES

Pour payer les dépenses mentionnées ci-dessus, le Conseil prévoit les recettes suivantes :

TOTAL DES RECETTE ♦	433 523	\$
Revenus divers	33 570	\$
Transfert	40 791	\$
Tenant lieu de taxes	20 842	\$
Taxes spéciales	8400	\$
Valorisation	6031	\$
Matière résiduelles	43 112	\$
Aqueducs et égouts	46 765	\$
Taxes	234 012	Ļ

#### ARTICLE 3 TAUX DE TAXES

Ce conseil décrète l'imposition d'un taux de base applicable à la catégorie résidentielle et différents taux particuliers pour chacune des catégories décrites cidessous, lesquels taux ne sauraient être inférieurs au taux de base. S'ajoutent au taux de base et/ou aux taux particuliers, les tarifs de compensation applicables à chacune des catégories pour les différents services offerts par la Municipalité pour l'année 2014, à savoir :

#### 3.1 Taux de base applicable à la catégorie résidentielle

Un taux de 1,70 \$ du cent dollars (100 \$) d'évaluation est imposé sur tout immeuble résidentiel et sur tous les terrains vagues non desservis. Cette taxe constitue la taxe résiduelle.

# 3.2 Taux particulier applicable sur les immeubles non résidentiels et les immeubles industriels

Un taux de 2,07 \$ du cent dollars (100 \$) d'évaluation et imposé sur tout immeuble ou partie d'immeuble inscrit à l'annexe du rôle d'évaluation à titre d'immeuble non résidentiel, industriel et/ou commercial.



ARTICLE 4
N° de résolution
ou annotation

#### **TAXATION AQUEDUC ET ÉGOUTS**

Pour l'année financière 2014, les tarifs de compensation d'aqueduc et d'égouts sont fixés de la façon suivante :

	Usager résidentiel (par unité de logement)	330,00\$
	Piscine	75,00 \$
	Usagers commerciaux	
1-	Dépanneur	330.00\$
2-	Boulangerie	330,00\$
3-	Boutique	330,00\$
4-	Casse-croûte, restaurants, cafés, bars	
	Salle à manger,etc.	330,00\$
	<ul> <li>plus 5,00 \$ par place de restaurant</li> </ul>	
5-	Auberges, hôtels, motels,	
ij	maisons de chambres, B&B, etc.	330,00\$
	<ul> <li>Plus 10,00 \$ par unité de location</li> </ul>	
6-	Auberges, hôtels, motels,	
	maisons de chambres, B&B, etc. avec	
	service de restauration	330,00\$
	(autre que déjeuners B&B)	
	<ul> <li>Plus 15,00 \$ par unité de location</li> </ul>	
7-	Garage	330,00\$
8-	Camping	330,00\$
	<ul> <li>Plus 7,50 \$ par emplacement</li> </ul>	
9-	Salon de coiffure	330,00\$
10	- Épicerie	330,00\$
11	- École	330,00\$
17	- Centre communautaire	330,00\$

#### ARTICLE 5

#### TAXATION ORDURE CUEILLETTE ET ENFOUISSEMENT

13- Place d'affaires, bureaux administratifs

Pour l'année financière 2014, les tarifs pour la taxe d'ordures sont fixés selon le tableau de la quote-part 2014 de la Municipalité régional de comté de Charlevoix-Est qui est à l'annexe A.

330,00\$

#### ARTICLE 6

## TAXATION VALORISATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Pour l'année financière 2014 les tarifs pour les matières résiduelles sont fixés selon le tableau de la quote-part 2014 de la Municipalité régionale de comté qui est à l'annexe B.

#### ARTICLE 7

#### **VIDANGE ET TRAITEMENT DES BOUES DES FOSSES SEPTIQUES**

Une taxe annuelle pour la vidange et le traitement des boues des fosses septiques sera imposé à tout contribuable qui n'est pas desservi par le service d'égout municipal.

La taxe annuelle imposée sera de :



103,00 \$ par résidence permanente; 51,50 \$ par résidence saisonnière.

À noter que cette opération sera effectuée aux deux (2) ans pour les résidences et les commerces permanents et aux quatre (4) ans pour les résidences et les commerces saisonniers.

#### ARTICLE 8 TAXE SPÉCIALE

Pour l'année financière 2014, les tarifs pour la taxe spéciale sont fixés de la façon suivante :

60,00 \$ par propriétaire, du 159, route de la Grande-Alliance au 643, route de la Grande-Alliance, incluant la rue Leclerc.

#### ARTICLE 9 DÉFINITIONS

Nouvelle catégorie : toute nouvelle catégorie d'immeuble non prévue par le présent règlement pourra se voir appliquer un tarif pour le montant des taxes par résolution du conseil municipal.

#### ARTICLE 10 ÉTABLISSEMENT MIXTE

Lorsqu'une propriété est employée pour diverses catégories de commerces par la même entité commerciale le tarif applicable est, celui de base plus les options applicables (ex : chambre + places de restaurant ou résidence + commerce).

#### ARTICLE 11 PAIEMENT PAR VERSEMENT

Le conseil décrète que la taxe foncière sera payable en quatre versements,

le premier étant dû trente (30) jours après l'envoi du compte de taxes représentant 25 % du montant total,

le second versement, le 1er juillet représentant 25 %,

le troisième versement, le 1er septembre, représentant 25 %,

et le dernier versement le 1er décembre, représentant 25 %.

Pour bénéficier de ce droit, le débiteur doit recevoir un compte de taxes excédant 300,00 \$ pour chaque unité d'évaluation. Il est de plus décrété que les taxes de services soient incluses dans le calcul de l'application du paiement par quatre (4 versements.

Tout contribuable qui ne paierait pas son second versement à terme perdrait le privilège du troisième et du quatrième versement. Le solde de ses taxes serai alors exigible immédiatement et en totalité.

#### ARTICLE 12 INTÉRÊTS

Le taux d'intérêt sur les taxes impayées et les compte en souffrance sera de quinze pour cent (15 %) annuellement (soit 1,25 % mensuellement) et devien exigible à l'échéance de chacun des comptes de taxes. L'intérêt est calcule quotidiennement.

